

28

1.4.1. HABITAT DE VALLÉE / COTEAU

Les deux villages du territoire d'étude sont situés dans la vallée de la Notreure. L'habitat est positionné dans la vallée et s'étend le long des versants au dénivelé modeste.

> Covisibilité avec les silhouettes de bourgs

Les silhouettes des bourgs de la vallée de la Notreure ne sont pas visibles depuis les versants et depuis la plaine. En effet, la trame végétale composant la vallée constitue un ensemble d'éléments visuels dissimulant ainsi la trame bâtie des villages pour les observateurs depuis la vallée ou ses versants. Par ailleurs, la ZIP est très souvent masquée par le relief et la trame végétale, ceci même depuis les secteurs les plus ouverts.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude)

Depuis les entrées de bourg, la trame bâtie cloisonne les perceptions. Aucune visibilité de la ZIP n'est possible.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude)

Aucun risque de visibilité n'a été identifié en sortie de bourg de vallée dans l'aire d'étude éloignée, la ZIP étant systématiquement masquée par la trame végétale et bâtie.

> Les cœurs de bourgs

Depuis les cœurs de bourgs, la densité du tissu bâti et la végétation ne permettent pas de vue lointaine. Aucune possibilité de perception du site d'implantation potentiel n'a été identifiée depuis le centre des deux bourgs.

COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG
Autry-le-Châtel	2,9	Vallée	Se développe dans la vallée de la Notreure	Hors ZVI
Cernoy-en-Berry	3,3	Vallée	Se développe dans la vallée de la Notreure	Hors ZVI

FIGURE 20 : LISTE DES HABITATS PRÉSENTANT UNE TYPOLOGIE D'IMPLANTATION DE VALLÉE

Le reportage photographique ci-après illustre les vues depuis les franges et les centres des bourgs de vallée de l'aire d'étude éloignée autour de la ZIP.



FIGURE 19 : COUPE DE PRINCIPE ENTRE AUTRY-LE-CHÂTEL ET LE SITE D'ÉTUDE



PHOTO 13 : DEPUIS LES FRANGES OUEST DU BOURG DE CERNOY-EN-BERRY, LA TRAME VÉGÉTALE DÉFINIE LE PAYSAGE ET ÉVITE TOUTE PERCEPTION DE LA ZIP



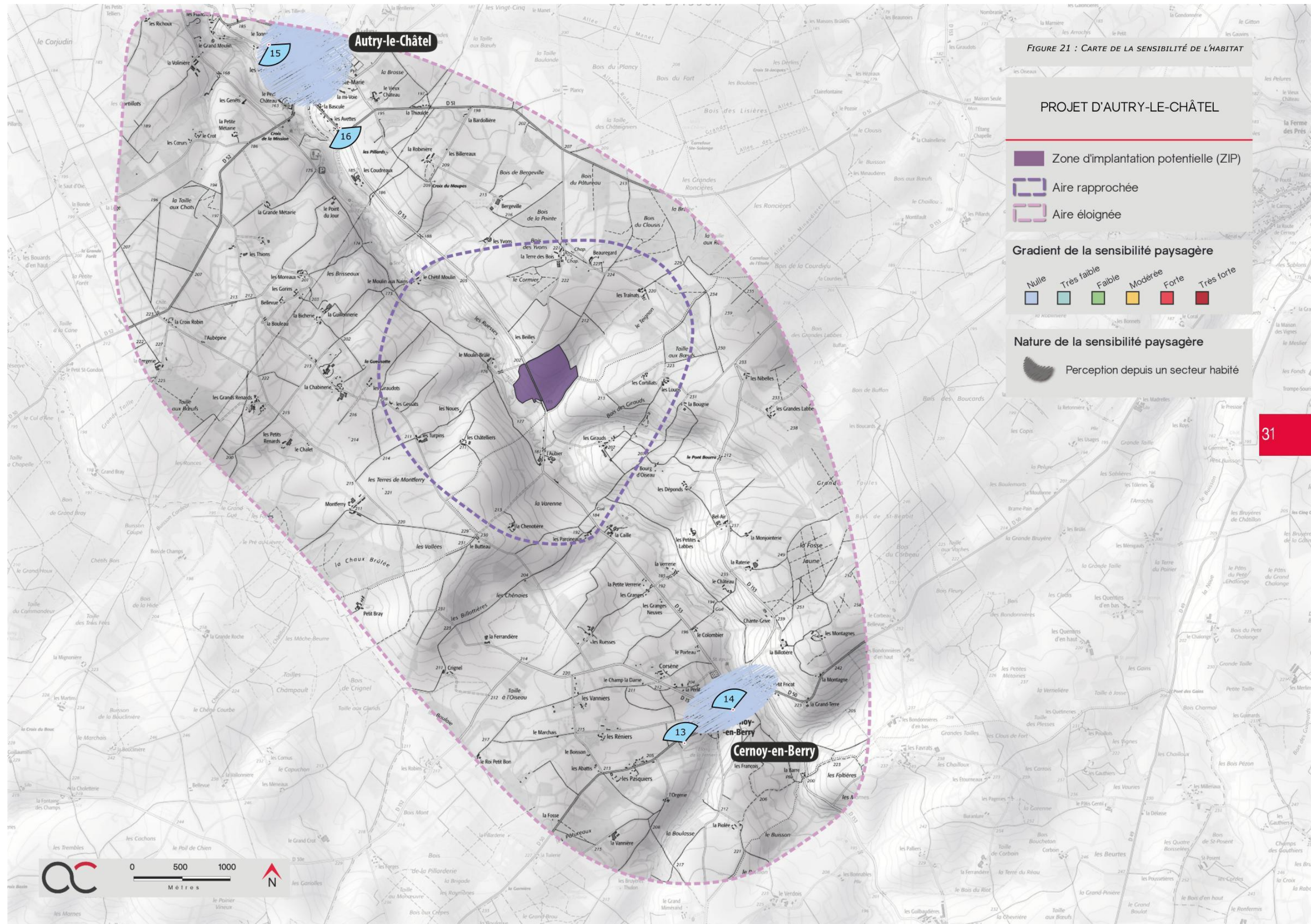
PHOTO 14 : EN CENTRE BOURG DE CERNOY-EN-BERRY, LA TRAME BÂTIE FERME LES VUES EN DIRECTION DE LA ZIP

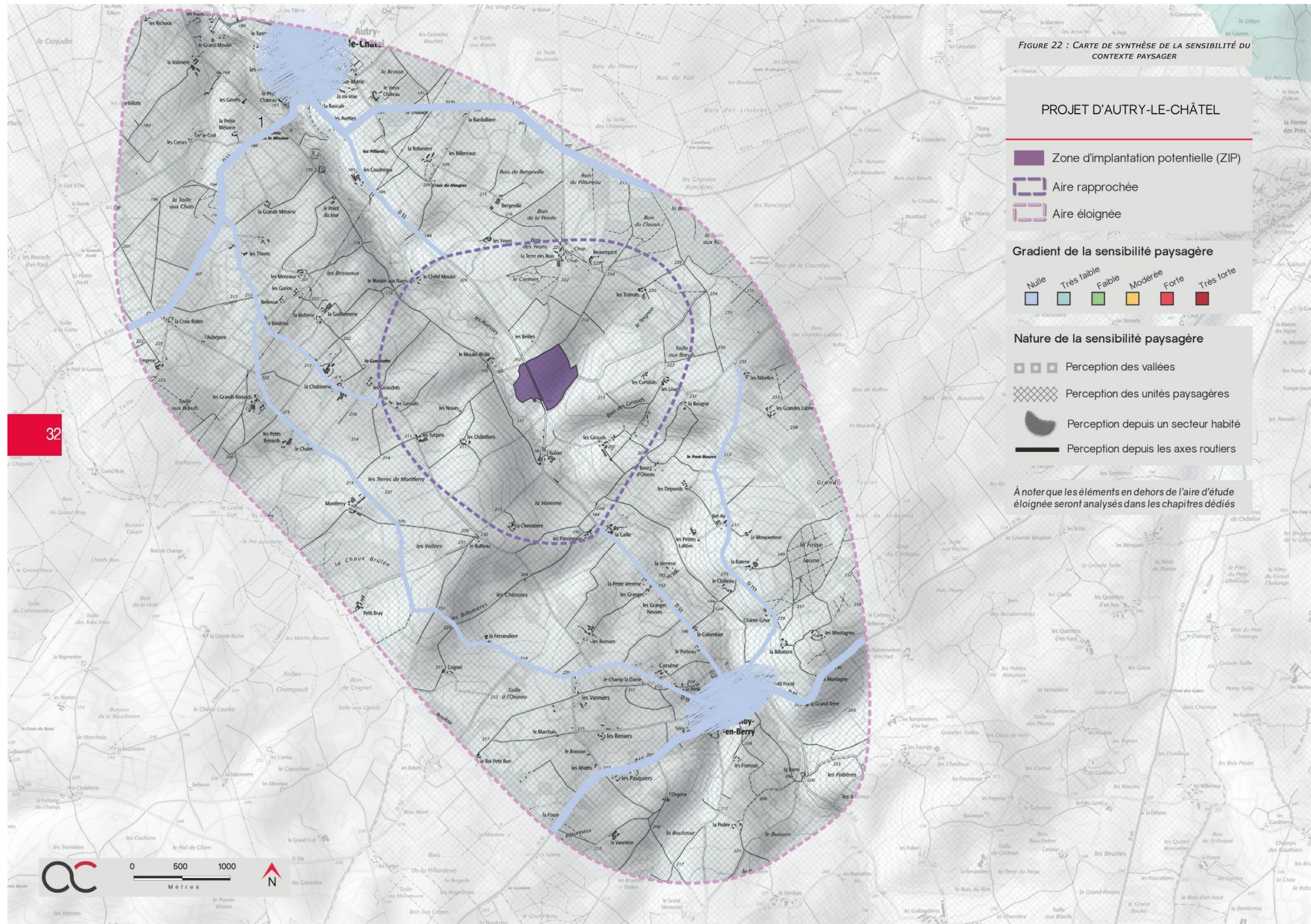


PHOTO 15 : DEPUIS LES FRANGES NORD D'AUTRY-LE-CHÂTEL, LES VUES SONT FERMÉES PAR LA TRAME BÂTIE DU BOURG



PHOTO 16 : EN SORTIE SUD DU BOURG D'AUTRY-LE-CHÂTEL, LE RELIEF DE VALLÉE STRUCTURE LES PERCEPTIONS ; LA ZIP N'EST PAS VISIBLE, MASQUÉE PAR LES COURBES DU RELIEF ET LES ALIGNEMENTS ARBORÉS





2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

Aucun site inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial n'est présent au sein du territoire d'étude. Le bien UNESCO le plus proche est le Val de Loire. Au regard de la distance de plus de 24 km par rapport à la ZIP, ce bien ne présente aucune sensibilité vis-à-vis du projet photovoltaïque.

2.2. LES SITES PROTÉGÉS

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, désormais codifiée aux articles L. 341-1 et suivants du Code de l'environnement. Comme pour les Monuments Historiques, ces sites peuvent faire l'objet d'une procédure d'inscription, ou de classement.

L'aire d'étude éloignée ne compte aucun site protégé.

2.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

L'aire d'étude éloignée ne compte aucun SPR.

2.4. HAIES CLASSÉES

Une partie du patrimoine végétal communal est soumis à des prescriptions afin de maintenir le bocage, participant à l'ambiance de la commune.

Prescriptions:

- Interdire l'abatage de la haie, sauf en cas de problème sanitaire avéré ou de risque pour la sécurité des biens et des personnes.
- Les sujets détruits devront être remplacés par des essences locales.

Seuls les linéaires implantés à proximité et dans le périmètre de la ZIP sont susceptibles de présenter une sensibilité vis à vis du projet.

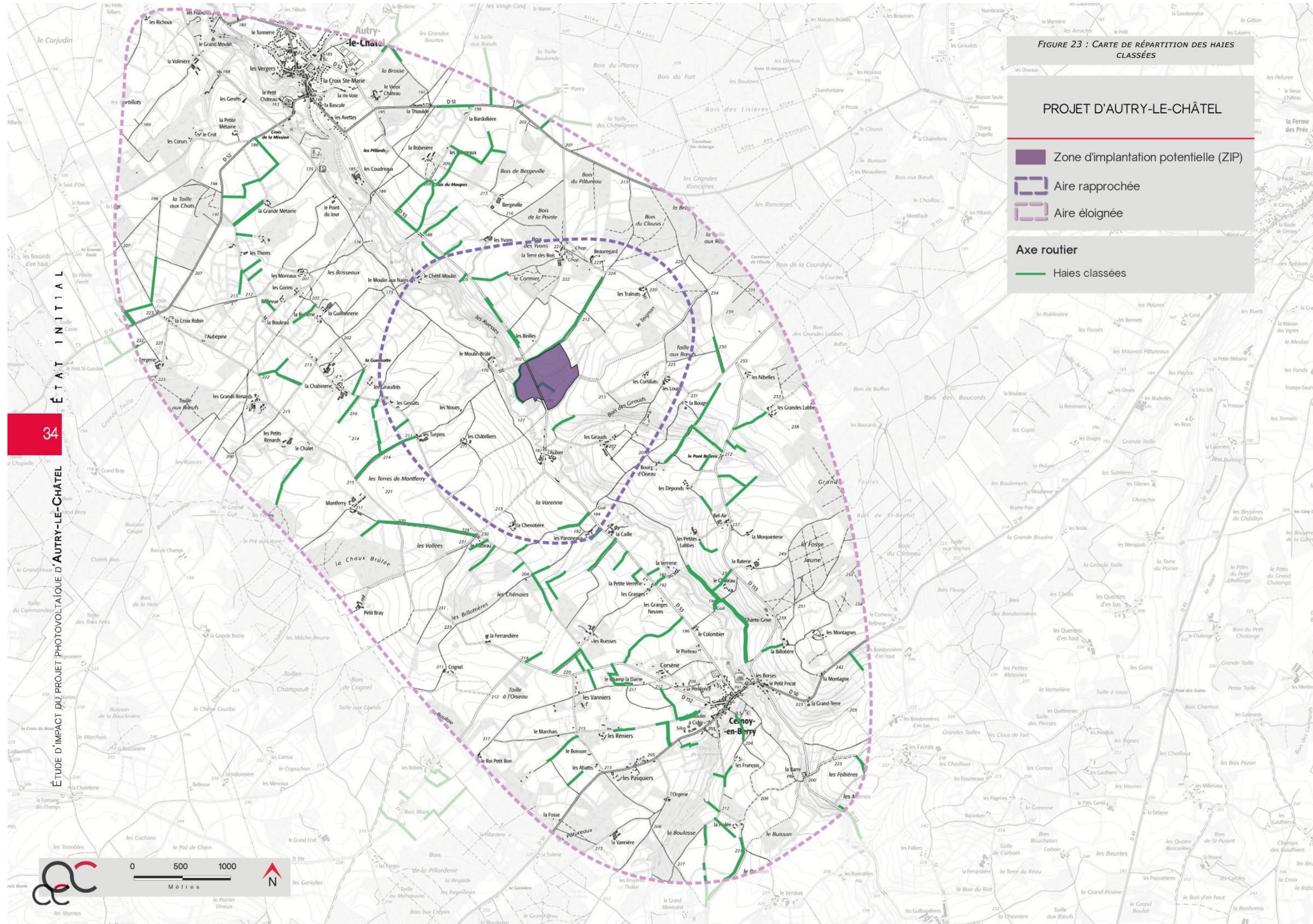


FIGURE 23 : CARTE DE RÉPARTITION DES HAIES CLASSÉES

PROJET D'AUTRY-LE-CHÂTEL

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire rapprochée
- Aire éloignée
- Axe routier
- Haies classées

2.5. LES MONUMENTS HISTORIQUES

La protection au titre des monuments historiques (MH) résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Cette protection est maintenant régie par le titre II du livre VI du code du Patrimoine. Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant une protection supérieure), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon mais certains édifices font l'objet d'un périmètre modifié dont la surface est adaptée finement au monument.

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les monuments historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité et notamment les risques de «visibilité» et de «covisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les panneaux photovoltaïques.

Sur le territoire d'étude du projet photovoltaïque d'Autry-le-Château, un seul monument historique a été recensé dans l'aire d'étude éloignée, il s'agit du Petit Château d'Autry-le-Château, localisé sur la carte en page suivante.

Une analyse est présentée à la suite, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône violet illustrant l'emprise visuelle maximale du projet,
- > une conclusion quant à la sensibilité de l'édifice vis-à-vis du site d'étude.

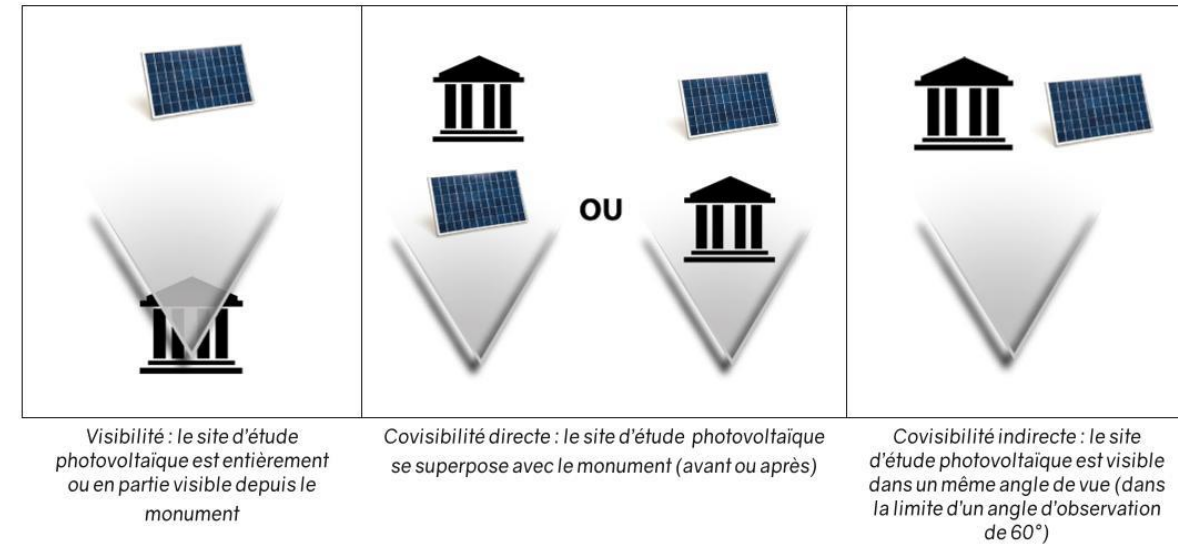
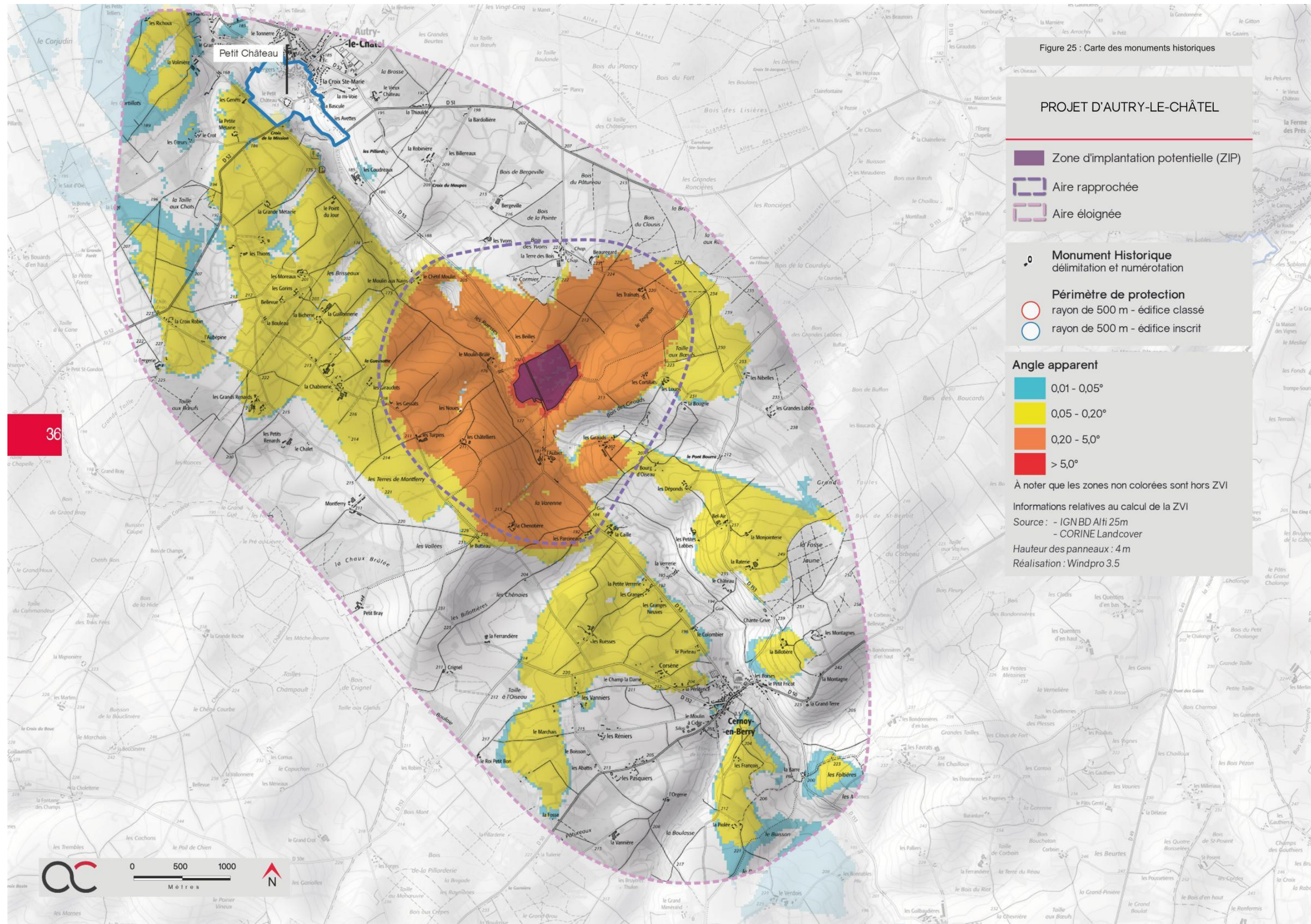


FIGURE 24 : SCHÉMATISATION DES PRINCIPES DE VISIBILITÉ - COVISIBILITÉ DIRECTE - COVISIBILITÉ INDIRECTE





■ MH 1 / PETIT CHÂTEAU / 3.6 KM DE LA ZIP



PHOTO 17 : LE PETIT CHÂTEAU D'AUTRY-LE-CHÂTEAU (© JOURNÉE DU PATRIMOINE)

Degré d'ouverture sur le paysage :

Le château d'Autry-le-Château (partiellement inscrit au titre des monuments historiques, les parties protégées sont les façades et toitures, les terre-pleins nord et sud ainsi que les douves) est implanté en fond de vallée de la Notreure, dont la rivière en longe le domaine. Le monument est visitable en période estivale. Depuis les abords du château, les vues sont fermées par les bâtiments bordant la RD 52. À l'entrée du domaine, la vue porte sur la vallée arborée. La ripisylve accompagnant la rivière forme un rideau végétal écourtant la profondeur de champ. Il n'y a par conséquent aucun risque de visibilité ou de covisibilité depuis les abords ou l'intérieur du château.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

É T A T I N I T I A L

37

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTRY-LE-CHÂTEAU



PHOTO 18 : LA VUE EST LIMITÉE PAR LA RIPISYLVES DE LA NOTREURE, LA ZIP N'EST PAS VISIBLE AUX ABORDS DU MONUMENT



2.6. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

Depuis le seul édifice recensé au sein de l'aire d'étude éloignée, le petit château d'Autry-le-Châtel, aucune perception de la ZIP n'est possible. La trame bâtie proche et la végétation implantée dans la vallée masque les vues en direction de la ZIP. Le cadre paysager aux abords de l'édifice est donc inchangé.

En outre, aucun autre bien (SPR, Sites protégés) n'est identifié dans l'aire d'étude.



PHOTO 19 : «AMBIANCE PAYSAGÈRE» LA NOTREURE À PROXIMITÉ DE L'ÉDIFICE PROTÉGÉ (AUCUNE VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC LA ZIP)

PHOTO 20 : VUE SUR LA VALLÉE À PROXIMITÉ DE LA ZIP

B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

39





1 . CONTEXTE PAYSAGER

Dans la continuité de l'analyse de l'aire d'étude précédente, les sensibilités paysagères aux abords immédiats de la zone d'implantation potentielle ont fait l'objet d'une analyse détaillée.

1.1. RELIEF, HYDROGRAPHIE ET OCCUPATION DU SOL

Le relief de l'aire d'étude rapprochée est structuré par la vallée de la Notreure dont le différentiel topographique est relativement faible et crée un profil de vallée peu encaissée. Cela s'illustre par deux versants relativement larges au profil doux (photos 21 et 22).

Depuis la plaine agricole, l'altitude atteint un niveau maximum de 226 m ; le point bas est relevé à 170 m dans la vallée. Quelques vallons secs, perpendiculaires à la vallée de la Notreure, rythment le relief à proximité de la ZIP.

Le réseau hydrographique est limité à la Notreure, petite rivière sinueuse bordée de végétation. Plusieurs boisements sont présents au nord de l'aire d'étude, non loin de quelques hameaux et fermes agricoles parsemant de façon éparse le paysage.

Le bocage maille le territoire rural et constitue un masque visuel récurrent, qui, associé à la ripisylve, ferme régulièrement les vues en écourtant le champ visuel, à l'exception de quelques secteurs plus ouverts. Le relief de la vallée permet localement des perceptions plus ouvertes depuis les versants cultivés où la végétation se fait rare.

La ZIP est composée de deux parties, implantées sur le versant nord-est de la vallée, suivant les courbes d'un vallonnement perpendiculaire à la vallée. Elle se situe sur des parcelles agricoles le long de la RD 53 dont le tracé suit la vallée.



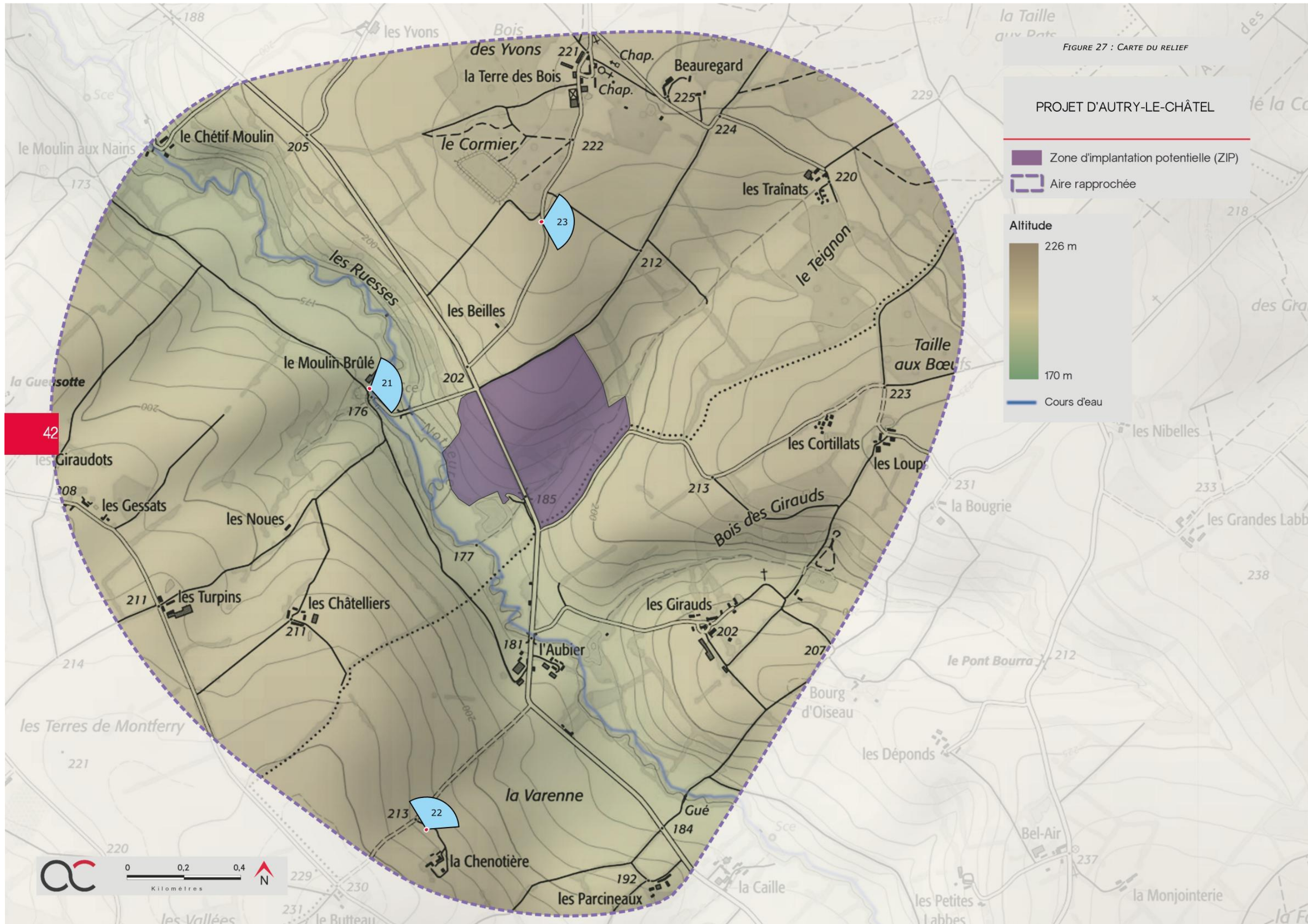
PHOTO 21 : «AMBIANCE PAYSAGÈRE» LA RIPISYLVE DE LA VALLÉE DE LA NOTREURE



PHOTO 22 : VUE OUVERTE EN DIRECTION DE LA ZIP À PROXIMITÉ DU HAMEAU DE LA CHENOTIÈRE



PHOTO 23 : «AMBIANCE PAYSAGÈRE» VUE SUR LA PLAINE AGRICOLE ET BOISEMENTS AU SECOND PLAN ; À PROXIMITÉ DE LA ZIP





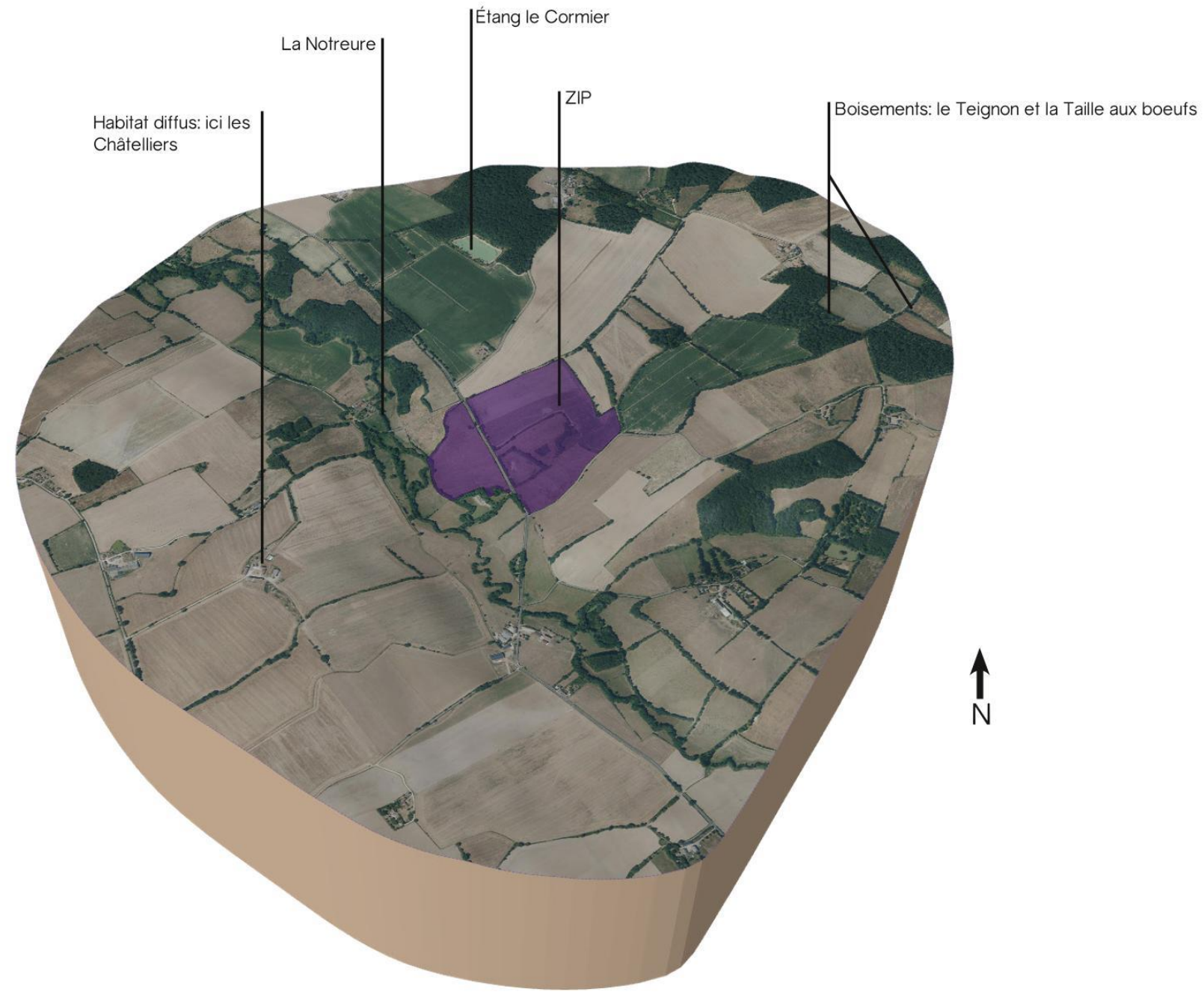


FIGURE 29 : BLOC DIAGRAMME DU CONTEXTE PAYSAGER DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

L'aire d'étude rapprochée comporte un itinéraire de randonnée qui longe le périmètre nord de la ZIP. Aucune infrastructure lourde (chemin de fer ou autoroute) n'est identifiée dans l'aire d'étude rapprochée. Elle est parcourue par des axes routiers secondaires. La seule route départementale est l'axe connectant Autry-le-Châtel à Cernoy-en-Berry (RD 53). Les routes communales desservent les lieux de vie implantés sur la plaine agricole ou les versants cultivés.

En circulant sur les routes, la profondeur du champ visuel est variable et conditionné par les courbes du relief et la trame végétale (bocage, boisement et ripisylve). La perception de la ZIP est limitée par ces facteurs et généralement masquée, excepté dans ses abords immédiats.

En effet, au nord de la ZIP, sur la voie d'accès au hameau de la Terre des Bois, les vues sont plongeantes en direction de la vallée. Cela permet une perception partielle de la ZIP qui s'étend sur le versant, car filtrée par l'alignement arboré.

La sensibilité des axes routiers est globalement peu élevée, le risque de modification du paysage traversé est réduit du fait de la présence de masques visuels végétaux et des courbes du relief.



PHOTO 24 : DEPUIS LA RD 53, LA ZIP EST MASQUÉE PAR LE RELIEF ET LA VÉGÉTATION



PHOTO 25 : L'OUVERTURE VISUELLE À PROXIMITÉ DE LA ZIP OFFRE UNE PERCEPTION PARTIELLE DE CELLE-CI, SITUÉE DERRIÈRE LA LIGNE ARBORÉE



PHOTO 26 : DEPUIS LA RD 53 EN DIRECTION DE CERNOY-EN-BERRY, ET À PROXIMITÉ DE LA ZIP, CELLE-CI EST PARTIELLEMENT VISIBLE FILTRÉE PAR LA VÉGÉTATION

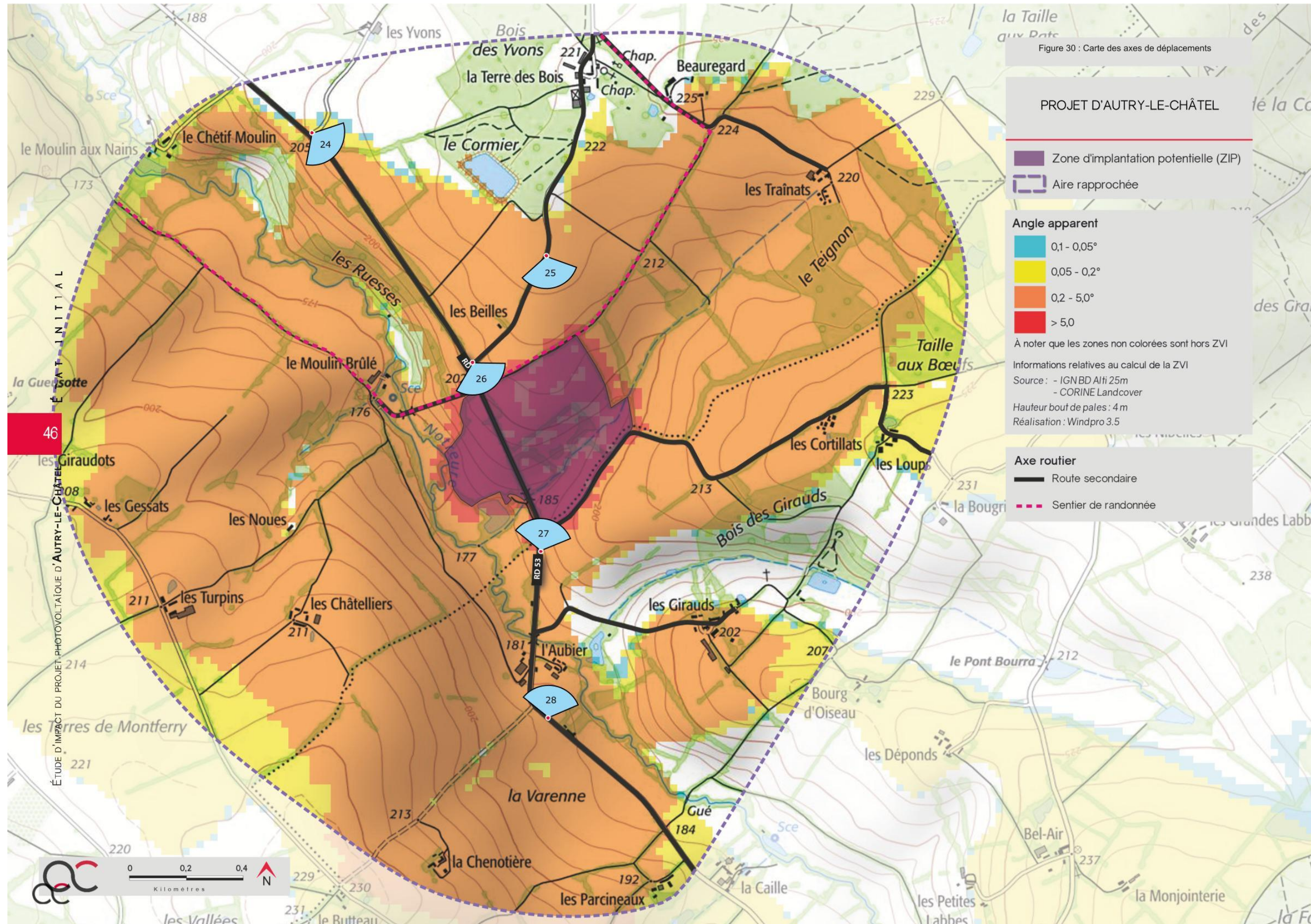




PHOTO 27 : VUE FERMÉE DEPUIS LA RD 53, LA ZIP N'EST PAS VISIBLE

PHOTO 28 : SUR LA RD 53 EN ARRIVANT SUR LE HAMEAU DE L'AUBIER, LA ZIP EST MAJORITAIREMENT MASQUÉE PAR LES CONSTRUCTIONS ET LA VÉGÉTATION ÉMANANT DE LA VALLÉE. LE CARACTÈRE PHOTOVOLTAÏQUE EST DÉJÀ PRÉSENT DANS LE PAYSAGE AVEC LES TOITURES DES BÂTIMENTS AGRICOLES DÉJÀ ÉQUIPÉS DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

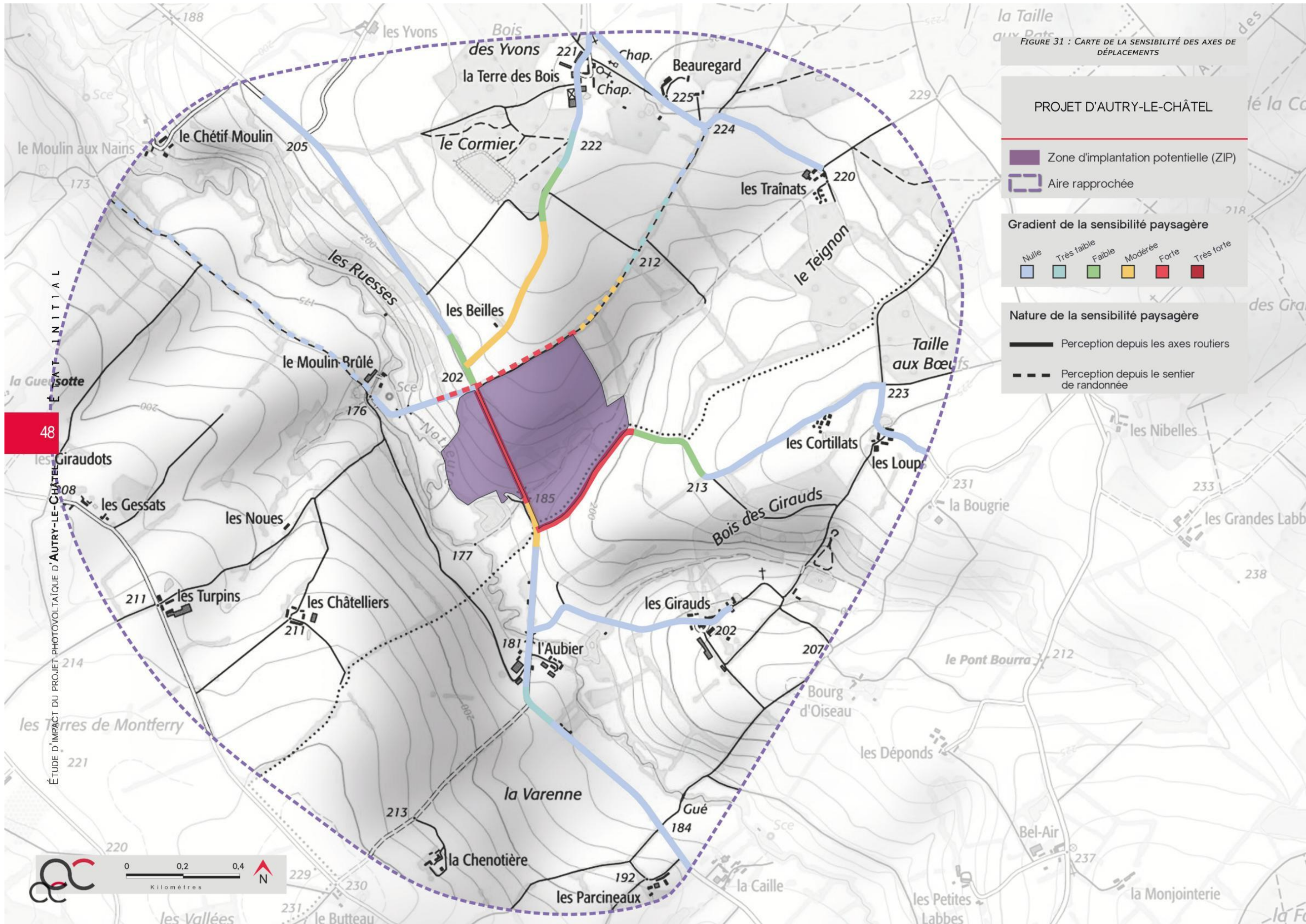


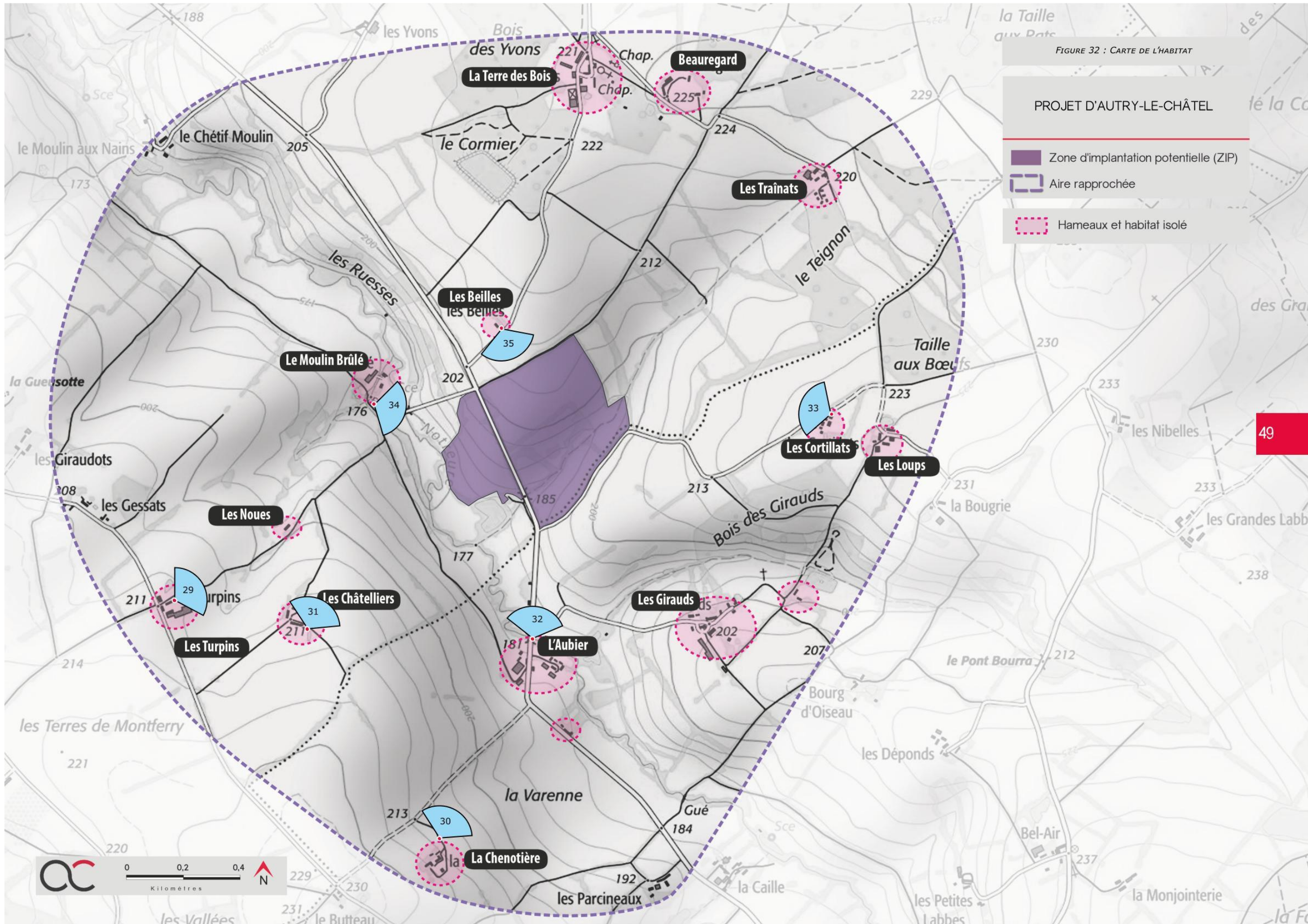
É T A T I N I T I A L

47

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTRY-LE-CHÂTEAU







1.3. LA PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT

■ PERCEPTION DEPUIS LES VILLAGES ET LES HAMEAUX

Afin d'analyser finement la modification du paysage quotidien, il est important de prendre en compte la perception depuis les villages, les hameaux et habitations isolées pour évaluer leur sensibilité vis-à-vis de la zone d'étude. Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur les vues potentielles en direction du site du projet grâce à :

- Des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain.
- Une carte de synthèse en fin de chapitre conclut sur la sensibilité de l'habitat.

Les espaces habités compris dans l'aire d'étude rapprochée sont situés sur les communes d'Autry-le-Châtel et Cernoy-en-Berry. L'habitat est diffus et répartis sur des hameaux ou fermes isolés dans la plaine ou dans la vallée de la Notreure.

• LA CHENOTIÈRE



PHOTO 30 : À PROXIMITÉ LA FERME DE LA CHENOTIÈRE, LE PAYSAGE SE DÉVOILE PLEINEMENT EN L'ABSENCE DE MASQUES VISUELS AU PREMIER PLAN ; LA ZIP EST TOUTEFOIS PARTIELLEMENT MASQUÉE PAR LA VÉGÉTATION ; À NOTER QUE L'ACCÈS AU LIEU-DIT EST FERMÉ

• LES CHÂTELLIERS

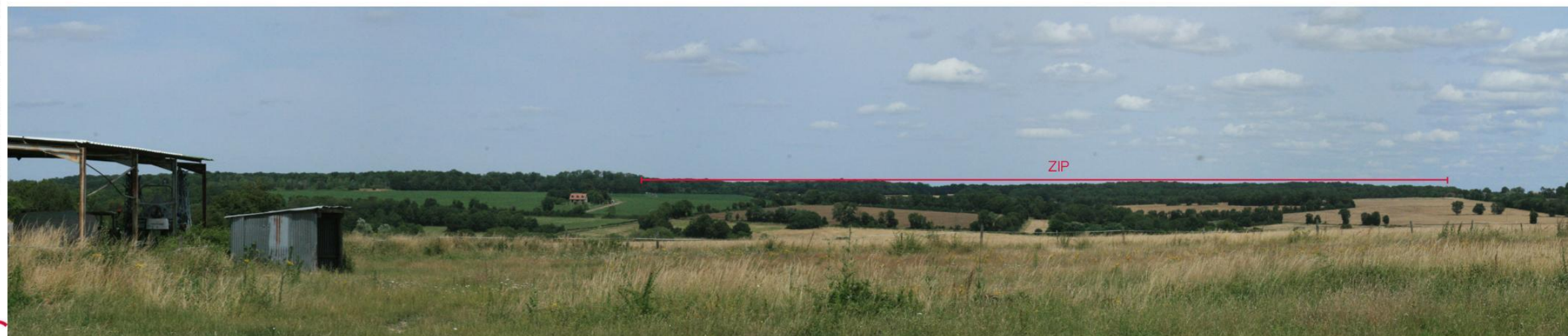


PHOTO 31 : À PROXIMITÉ DES CHÂTELLIERS, LA ZONE D'IMPLANTATION EST VISIBLE PARTIELLEMENT SUR LE VERSANT EST DE LA VALLÉE

• LES TURPINS



PHOTO 29 : DEPUIS LES TURPINS, LES VUES SONT DÉGAGÉES MAIS LA ZIP RESTE MAJORITAIREMENT MASQUÉE PAR LA VÉGÉTATION

• L'AUBIER



PHOTO 32 : DEPUIS LE HAMEAU, LES ALIGNEMENTS ARBORÉS FERMENT LES VUES EN DIRECTION DE LA ZIP

• LES CORTILLATS



PHOTO 33 : À L'EST DE LA ZIP, LES VUES SONT OUVERTES SUR LES PARCELLES AGRICOLES ; LA ZIP PEUT APPARAÎTRE PARTIELLEMENT FILTRÉE PAR LE BOCAGE

• LE MOULIN BRULÉ

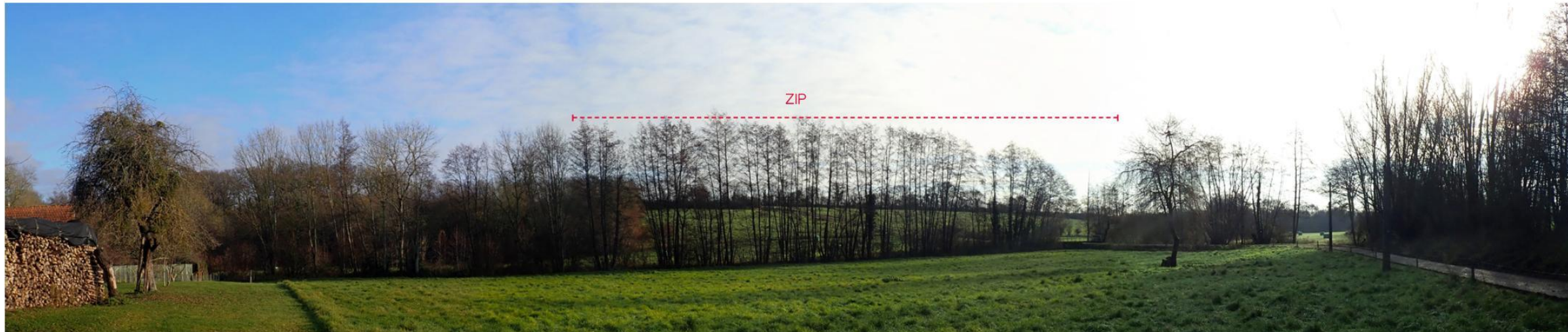


PHOTO 34 : EN FOND DE VALLÉE DEPUIS LE MOULIN BRULÉ, LES COURBES DU RELIEF ET LA RIPISYLVE MASQUENT LA ZIP

• LES BEILLES



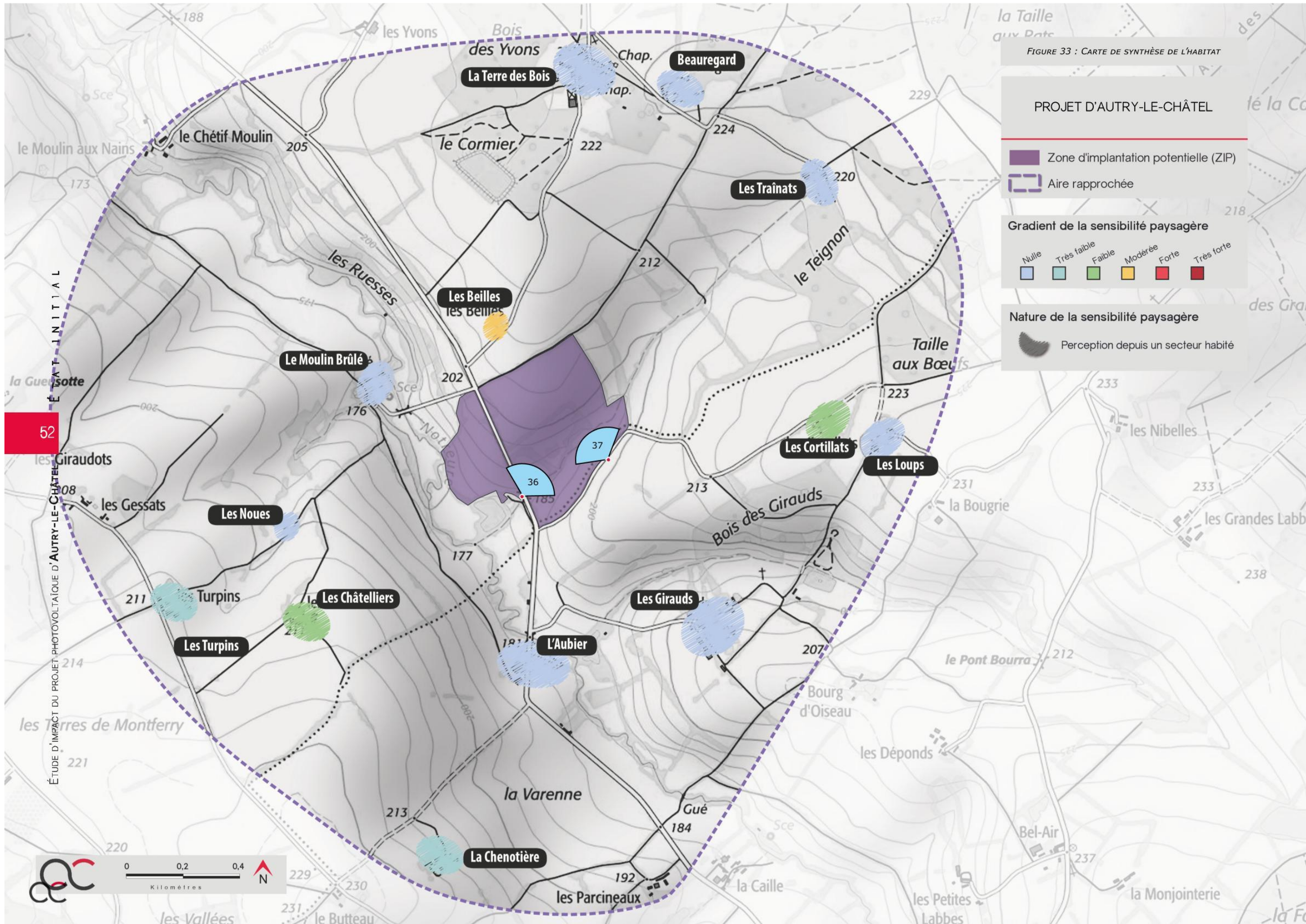
PHOTO 35 : À PROXIMITÉ DE LA ZIP, LES VUES SONT OUVERTES ET PROFONDES ; UNE PARTIE DE LA ZIP EST VISIBLE FILTRÉE PAR UNE LIGNE BOCAGÈRE, ÉTAGÉE SUR LE VERSANT CULTIVÉ

É T A T I N I T I A L

51

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTRY-LE-CHÂTEL





2 . LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES SITES PROTÉGÉS

L'aire d'étude rapprochée n'abrite aucun site protégé.

2.2. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, aucun SPR n'a été recensé.

2.3. LES MONUMENTS HISTORIQUES

L'aire d'étude rapprochée n'abrite aucun monument historique.

2.4. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE (ZPPA)

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Il n'y a pas de ZPPA au niveau de la ZIP ou sur la commune d'Autry-le-Châtel.

2.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

L'aire d'étude rapprochée n'abrite aucun monument historique, site patrimonial remarquable, site protégé ou bien UNESCO. Il n'y a pas de zone de présomption de prescription archéologique au sein de l'aire d'étude.

Aucune sensibilité relative au patrimoine local n'a donc été identifiée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES À L'ÉTAT INITIAL

La zone d'étude du projet d'Autry-le-Châtel se situe dans la vallée de la Notreure dans le Loiret. Le site d'implantation potentiel est localisé sur le versant nord de la vallée en milieu agricole, le long de la route départementale 53, axe secondaire reliant Autry-le-Châtel et Cernoy-en-Berry. Aucune sensibilité notable n'a été identifiée à ce niveau de la vallée. Celle-ci présente en effet une ripisylve conséquente et un maillage bocager fermant régulièrement les vues.

Aucun risque n'a été identifié depuis le seul édifice protégé, le Petit Château d'Autry-le-Châtel. La sensibilité vis-à-vis du patrimoine bâti, paysager et culturel protégé est qualifiée de nulle.

Les voies de déplacement sont très peu exposées au projet, sauf à proximité immédiate du site depuis les routes communales desservant les fermes situées sur la plaine et les versants cultivés. Depuis la section du sentier de randonnée passant le long de la portion nord de la ZIP, une visibilité directe de la ZIP est pressentie. Une sensibilité forte est établie depuis ce secteur. Depuis les axes routiers au niveau des principaux bourgs, le site d'implantation potentiel n'est pas perceptible.

Concernant les lieux habités, le projet sera potentiellement visible, en partie, depuis les lieux dit des Châtelliers, les Turpins, les Cortillats avec un sensibilité peu significative. Depuis le lieu-dit les Beilles, les sensibilités sont définies comme modérées en raison de la proximité avec la ZIP et la relative ouverture visuelle. De plus, l'implantation étagée de la ZIP sur un versant l'expose à un risque de visibilité depuis le versant opposé d'où elle se découvre. Toutefois, la présence de végétation agira de manière récurrente en filtre visuel, occultant tout ou partie de la ZIP dont la hauteur (4m) est inférieure à celle de la végétation arborée. C'est l'habitat des Beilles qui a été identifié comme le plus exposé compte tenu de sa proximité avec la ZIP.

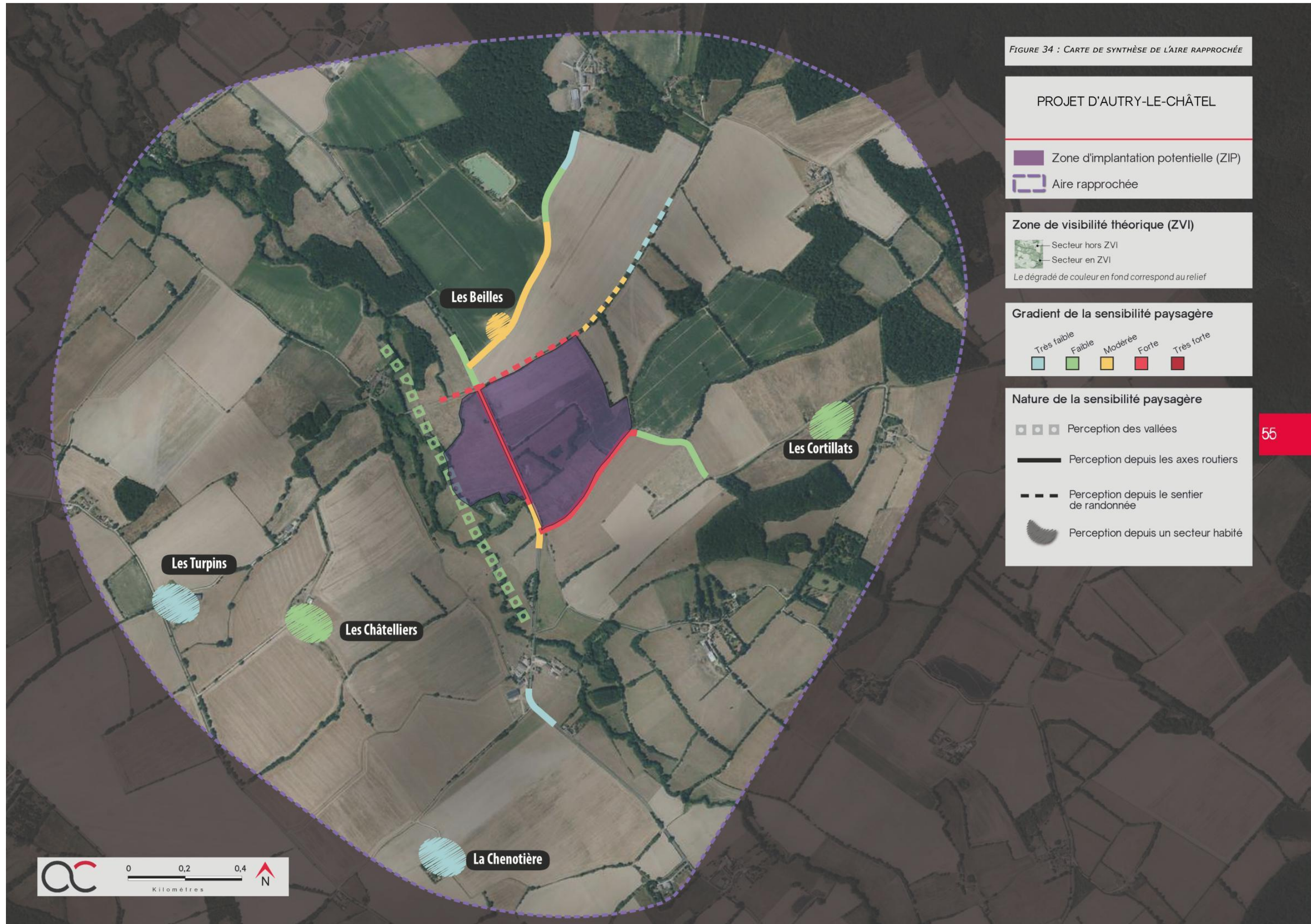
L'incidence potentielle sur le paysage est peu conséquente, compte-tenu de la configuration topographique, de la faible densité des lieux de vie et de la trame végétale existante.



PHOTO 36 : VUE À L'ENTRÉE DE LA PARTIE SUD DU SITE D'IMPLANTATION POTENTIEL LONGEANT LA RD 53

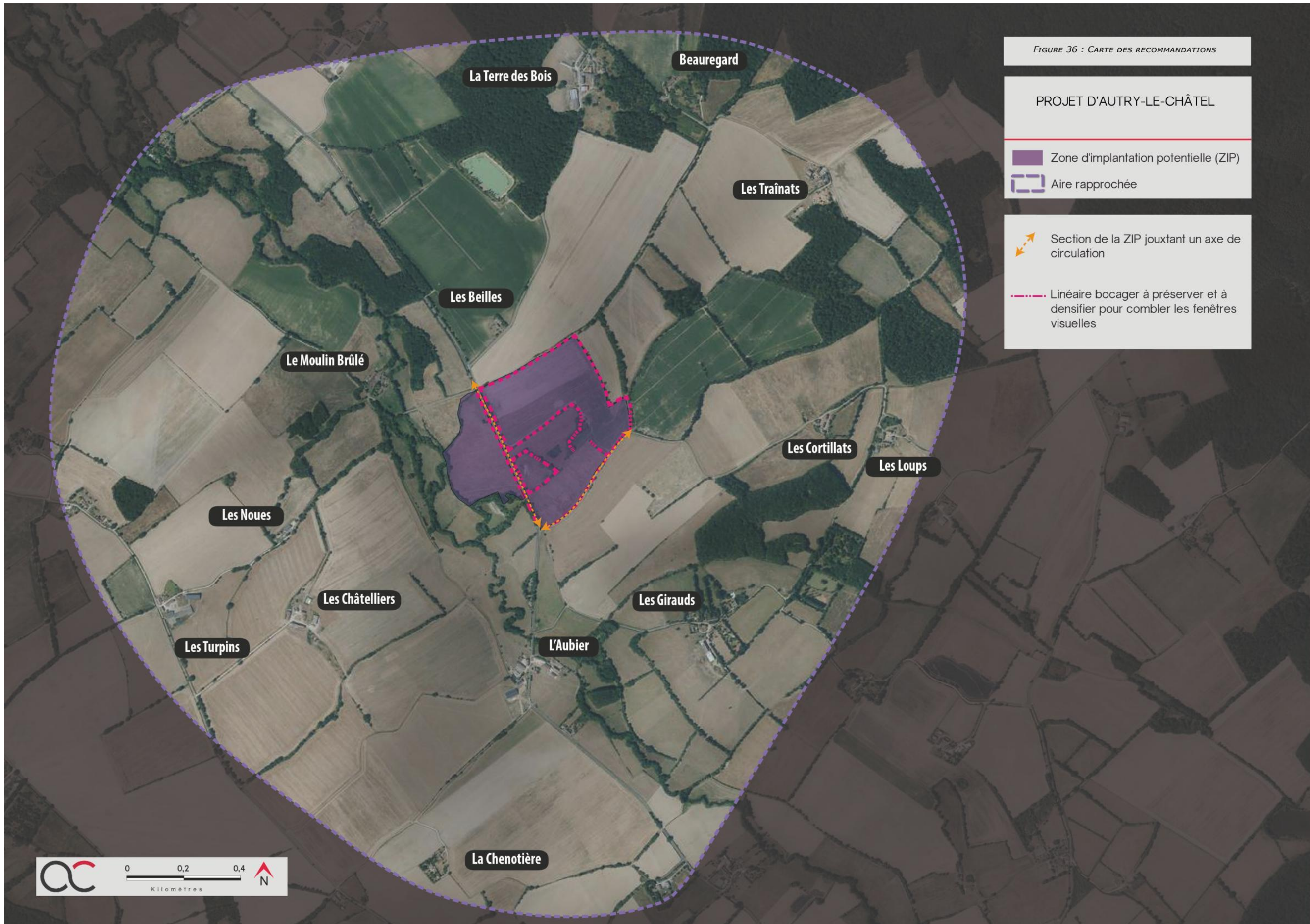


PHOTO 37 : VUE À PROXIMITÉ ET EN DIRECTION DE LA ZIP DEPUIS LA ROUTE D'ACCÈS AU HAMEAU DES CORTILLATS



Thème	Enjeu paysager	Sensibilité	Préconisations
Structure paysagère	Vallée de la Notreure	Faible	Préserver les haies bocagères / Plantations de haies pour combler les fenêtres visuelles
Perception depuis l'habitat	Hameau de la Chenotière	Très faible	
	Hameau des Turpins	Faible	
	Hameau des Châteliers	Faible	
	Hameau des Cortillats	Faible	
	Les Beilles	Modérée	
Perception depuis un axe de communication	Section de la RD 53 en arrivant sur le hameau de l'Aubier	Très faible	Préserver les haies bocagères / Plantations de haies pour combler les fenêtres visuelles
	Sentier de randonnée longeant la partie nord de la ZIP	Forte	
	Section courtes sur les voies communales d'accès aux hameaux des Cortillats et de la terre des bois	Forte	
	Section de la RD 53 à Proximité de la ZIP	Forte	
	Section de la RD 53 aux abords de la ZIP	Forte	Prévoir un retrait des structures par rapport à la route
	Route communale d'accès aux Beilles	Modérée	

FIGURE 35 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SENSIBILITÉS IDENTIFIÉES DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



IMPACTS PAYSAGERS

ARTICLE III

58

Vue en direction du projet depuis la vallée de la Notreure

PARTIE 2. IMPACTS PAYSAGERS

A. PRÉSENTATION DES VARIANTES

Deux variantes ont été étudiées dans le cadre du projet d'Autry-le-Château afin de définir l'implantation la plus adaptée aux contraintes du site et aux caractéristiques techniques sélectionnées.

Les deux scénarios sont présentés ci-après ; (variante 1 et variante 2).

Les deux variantes sont bordées de lignes bocagères d'une densité arborée variable, ce qui permet de filtrer les vues potentielles en direction du projet.

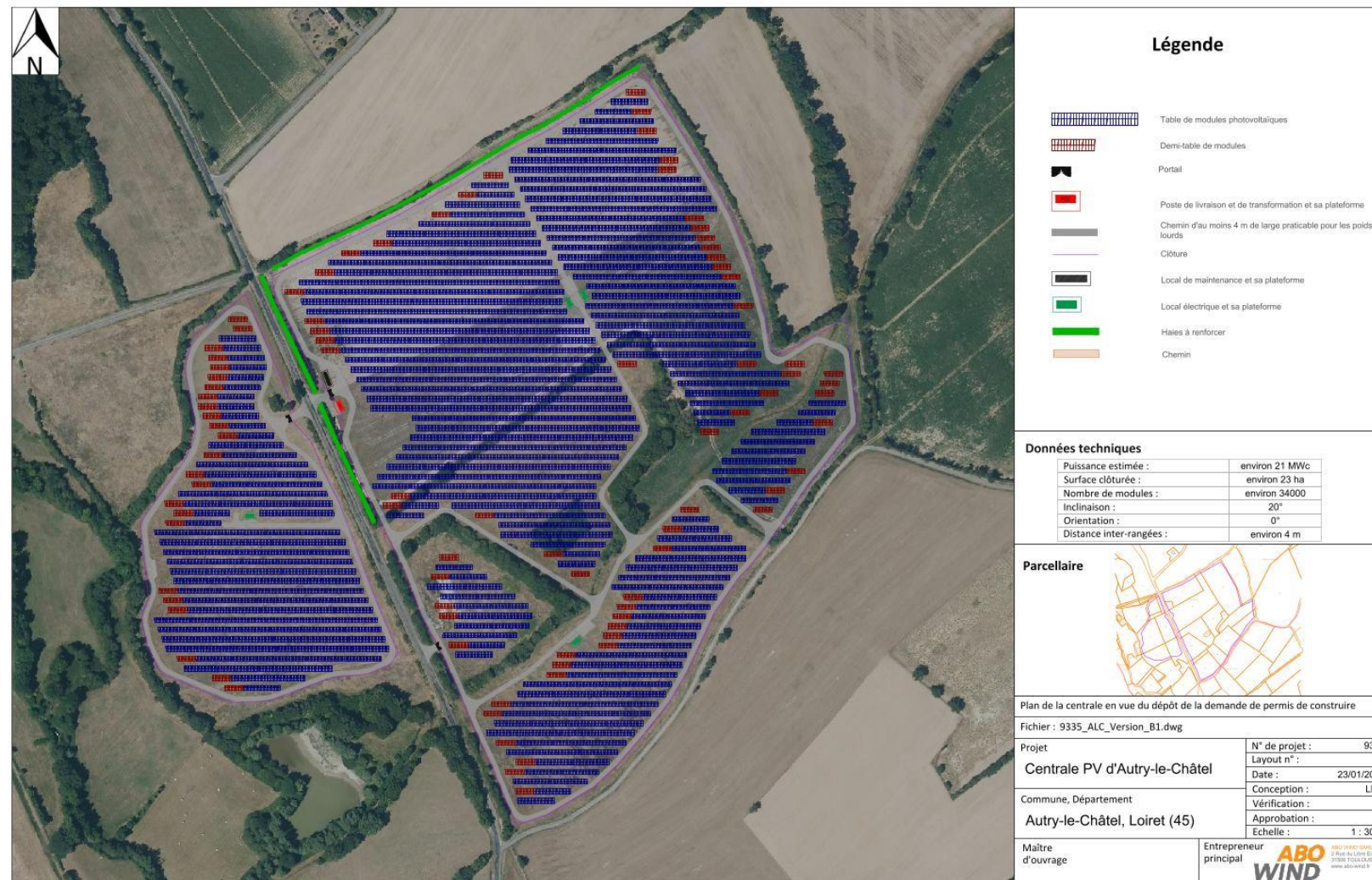
Positionnées sur le versant nord de la vallée, les deux implantations épousent une topographie marquée par un vallonnement rythmant le versant nord de la vallée de la Notreure.

La différence principale entre les deux variantes concerne la partie centrale de la zone d'implantation.

En effet, la variante 1, optimise l'espace disponible et tend à recouvrir le plus de surfaces possibles par des panneaux photovoltaïques. La haie au centre de l'îlot n'est pas conservée contrairement à la variante 2 qui la préserve dans son intégralité.

D'un point de vue paysager, cette différence est notable car en préservant ce corridor végétal (haie arbustive haute) on maintient un écran supplémentaire qui va atténuer la perception de la centrale photovoltaïque, à la fois dans l'aire d'étude rapprochée, mais également dans l'aire d'étude éloignée.

■ VARIANTE 1 MAXIMISANTE



I M P A C T S P A Y S A G E R S



Il existe d'autres différences entre les deux variantes :

- Renfort ou création de haies dès qu'un axe routier (D 53 ou voie communale) est présent ;
- La conservation du bosquet dans la partie centrale ;
- La présence d'un espace de respiration au niveau du cours d'eau, les aménagements (piste, poste électrique et panneaux solaires) ont été retirés dans une zone de 10 m de part et d'autre du tracé hydrographique ;

- Une continuité avec l'îlot photovoltaïque ceinturé de haies, la piste légère ne remet pas en cause la pérennité de l'ensemble du linéaire classé ;

- La création d'un accès secondaire le long de la voie communale qui mène au lieu-dit «Les cortillats», non visible depuis la D 53.

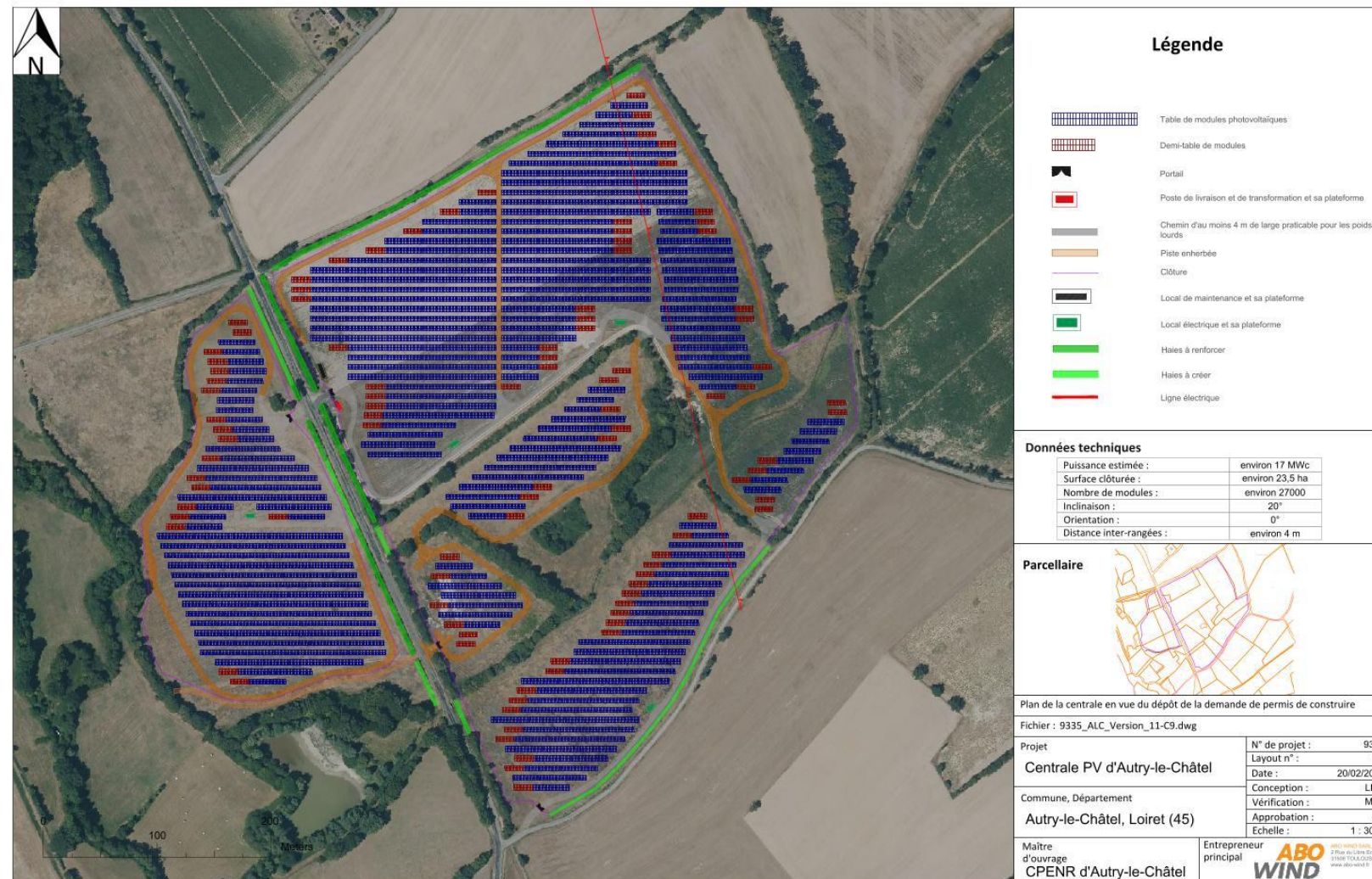
Cette variante 2, plus aboutie (tenant compte des contraintes du site) et plus économe, est préférable en raison de son emprise plus faible au sol et de la préservation des linéaires de haies.

- Le nombre de piste est réduit à son strict minimum ;

- La position de la base vie (chantier) plus discrète ;

Aussi, la variante 2 est retenue pour l'étude des impacts.

■ VARIANTE 2 DÉFINITIVE



B . PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet photovoltaïque prévoit environ 530 structures (tables ou demi-tables) de panneaux photovoltaïques inclinés.

La topographie du site d'implantation nécessitera quelques travaux d'aménagement de terrassement compte tenu de la déclivité du site.

L'accès principal au site s'effectuera par la route D53. Un accès secondaire permettra une entrée au site en empruntant la voie communale qui mène au lieu-dit «les Cortillats».

Le projet représente une surface de 23 hectares et comprend environ 26 900 modules. Ils sont installés sur des tables d'une hauteur maximale de 3m avec une inclinaison de 20° et 4m d'inter-rang.

Le choix définitif du type de fondation dépendra des caractéristiques géotechniques du sous-sol. Il ne sera déterminé qu'à la lumière des études géotechniques qui seront menées peu avant le démarrage du chantier de construction.

Pour le projet de centrale photovoltaïque d'Autry-le-Château, il est envisagé que les structures soient préférentiellement sur des pieux battus. Les résultats des essais géotechniques devront confirmer que cette hypothèse est bien réalisable.

Dans le cas où ce ne serait pas possible, une autre technique d'ancrage dans le sol sera alors employée (pieux vissés ou forés, micro-pieux avec cimentation,...). si aucune technique de fondations enterrés n'étaient compatibles, alors un ancrage de type longrines ou gabions sera utilisé.

Le plan de masse est présenté ci-après.

Installation conventionnelle

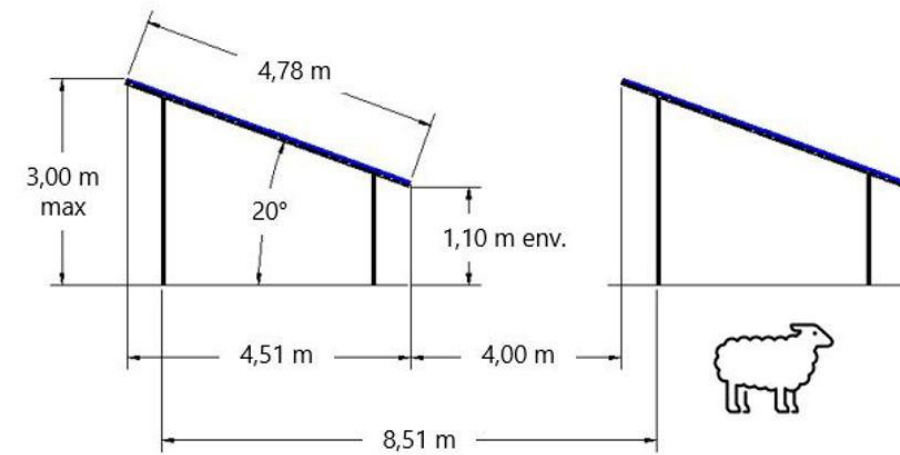


FIGURE 37 : DESCRIPTIF DU PANNEAU



PHOTO 38 : PANORAMA EN DIRECTION DE LA ZIP DEPUIS LE VERSANT SUD DE LA VALLÉE DE LA NOTREURE

■ PLAN MASSE DU PROJET



FIGURE 38 : PLAN MASSE DU PROJET FINAL



C . CHOIX DES PHOTOMONTAGES

1 . LE CHOIX DES POINTS DE VUE

Suite au repérage des sensibilités paysagères identifiées dans l'état initial (Partie 1), un ensemble de points de vue représentatifs des sensibilités du territoire a été retenu pour étudier l'impact paysager du projet de Autry-le-Châtel.

L'étude de l'état initial a permis de montrer que le futur parc photovoltaïque sera visible depuis les axes routiers proche du site d'implantation et de plusieurs lieux de vie (La Chenotière, les Beilles, les Chateliers et les Cortillats). Ainsi, ces points ont vocation à illustrer l'implantation du projet au sein de la zone d'étude.

Les enjeux paysagers des points de photomontages sont détaillés dans le tableau ci-dessous et des cartes de localisation des points de photomontage sont disponibles sur les pages suivantes.

2 . LA PRISE DE VUE

Les photographies sont réalisées avec un appareil photo numérique (APN) NIKON D5200, équipé d'un objectif dont la focale est fixe, d'une longueur de 35mm, reproduisant la vue humaine (à 1m60 du sol).

Chaque point de vue fait l'objet d'une série de photographies (à 120°) de façon à produire un assemblage panoramique (en projection cylindrique). Pour ce faire, l'APN est monté sur une tête panoramique installée sur un trépied. La tête panoramique a pour effet de supprimer les distorsions de parallaxe en faisant tourner l'APN sur la lentille d'entrée. Avant la prise de vue, la planéité est réglée à l'aide d'un niveleur à 3 points (plateau dont l'assiette est réglable par 3 molettes) et vérifiée par niveau à bulle monté sur le sabot flash de l'APN. Également, le déclenchement est télécommandé à distance afin d'éviter les vibrations éventuelles lors de la prise de vue. Enfin, la couverture d'une photographie sur l'autre est garantie par un système de rotation à cliquet, permettant une rotation régulière de la tête panoramique.

3 . GÉOLOCALISATION

La position géographique du point de prise de vue est mesurée à l'aide de deux instruments : un GPS E-TREX 30 informant la position en WGS 84 (degrés décimaux) et un GPS photographique relié à l'APN permettant de géotagger les clichés.

Au retour au bureau ces informations sont recoupées et vérifiées sur la BDOrtho de l'IGN.

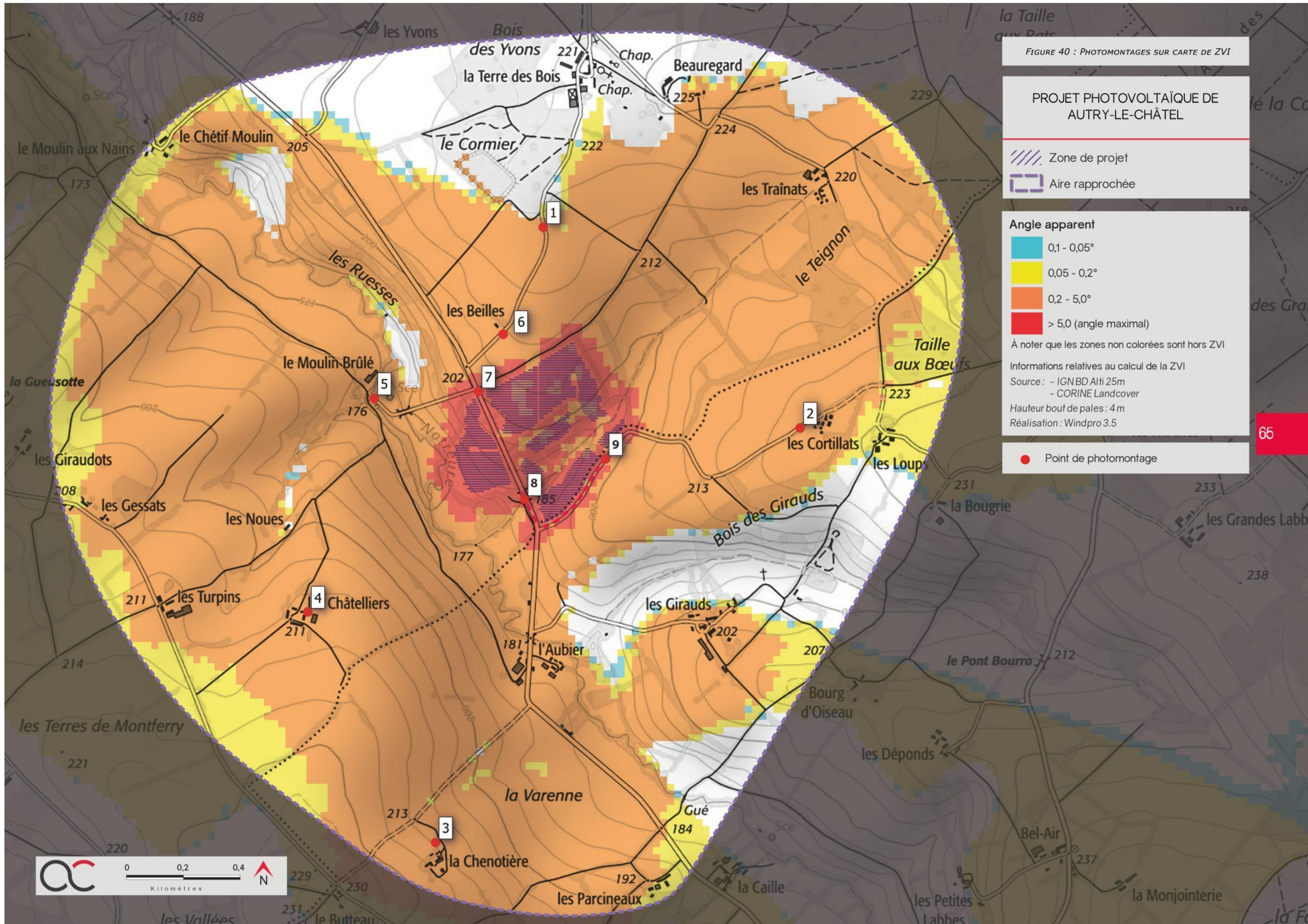
4 . REPÉRAGE & RECALAGE

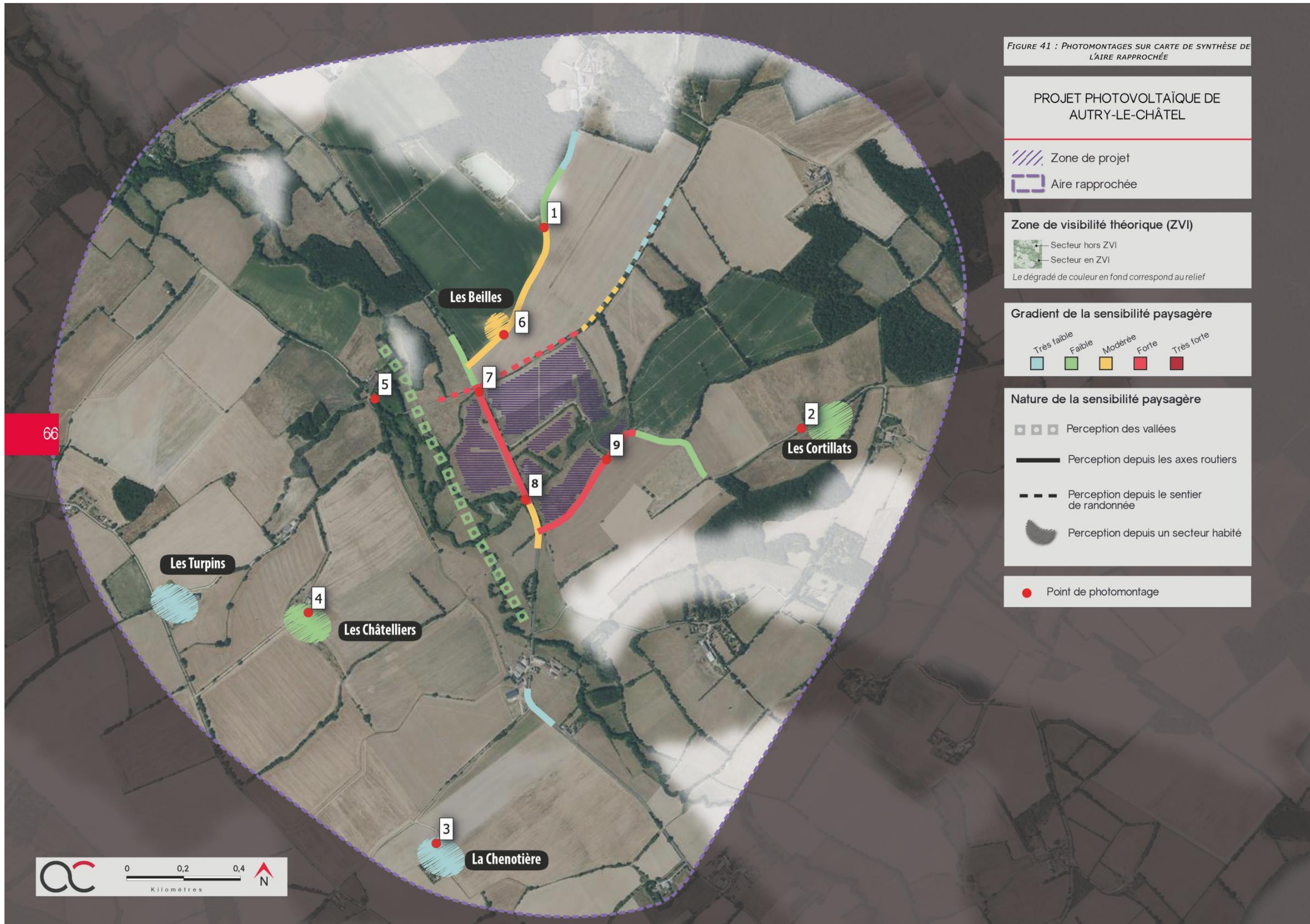
Le recalage des vues photographiques avec le MNT s'effectue à partir de repères géolocalisables relevés sur le terrain. Il peut s'agir de structures ponctuelles très facilement identifiables et dans le paysage (clocher, pylône, château d'eau, etc.) ou bien même d'éléments plus discrets (détail d'une maison, poteau, signalisation routière, carrefour, centre d'un giratoire, etc.).

Le recalage vertical s'appuie sur la topographie environnante et la planéité de la prise de vue. Dans un environnement très fermé, le paysage lointain est très peu visible et n'offre pas de point d'appui pour le réglage de la hauteur. C'est principalement sur la base de l'horizontalité photographique corroboré par des repères proches (si disponibles) qu'est fixée la hauteur (pour rappel les prises de vues sont réalisées sur un niveleur 3 points).

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire rapprochée					
1	Perception depuis la route communale en amont de l'habitat des Beilles		Route communale		
2	Perception depuis la route communale en sortie du hameau des Cortillats	Panorama sur la Vallée de la Notreure		Franges ouest du hameau des Cortillats	
3	Perception depuis l'habitat isolé de la Chenotière	Panorama sur la Vallée de la Notreure		Habitat isolé de la Chenotière	
4	Perception depuis le hameau des Chateliers	Panorama sur la Vallée de la Notreure		Habitat les Chateliers	
5	Perception depuis l'habitat isolé le Moulin Brulé			Habitat isolé le moulin Brulé	
6	Perception depuis les Beilles			Habitat isolé les Beilles	
7	Perception depuis le croisement entre la RD 53 et la voie d'accès au Moulin Brulé		RD 53		
8	Perception depuis le bord de la RD 53, à proximité de la zone d'implantation		RD 53		
9	Perception depuis la route communale d'accès aux Cortillats, à proximité de la zone d'implantation	Panorama sur la Vallée de la Notreure	Route communale		

FIGURE 39 : TABLEAU DES ENJEUX ILLUSTRÉS PAR PHOTOMONTAGE







Photomontage n°1 : Perception depuis la route communale en amont de l'habitat des Beilles



IMPACTS PAYSAGERS

68

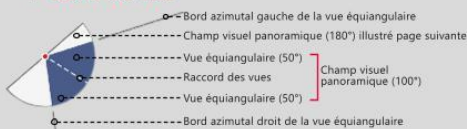
ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTRY-LE-CHÂTEL

Informations du projet photovoltaïque

- Nombre de tables : 275
- hauteur max des tables : 3m
- Longueur | largeur des panneaux : 31.2m | 4.2m
- Panneau le plus proche : 439m
- Panneau le plus éloigné : 793m

Légende

> Cône de vue



> Projet

- Projet photovoltaïque d'Autry-le-Châtel

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,01°-0,05°
- Angle apparent | 0,05°-0,20°
- Angle apparent | 0,20°-5,0°
- Angle apparent | > 5,0°

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.5

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

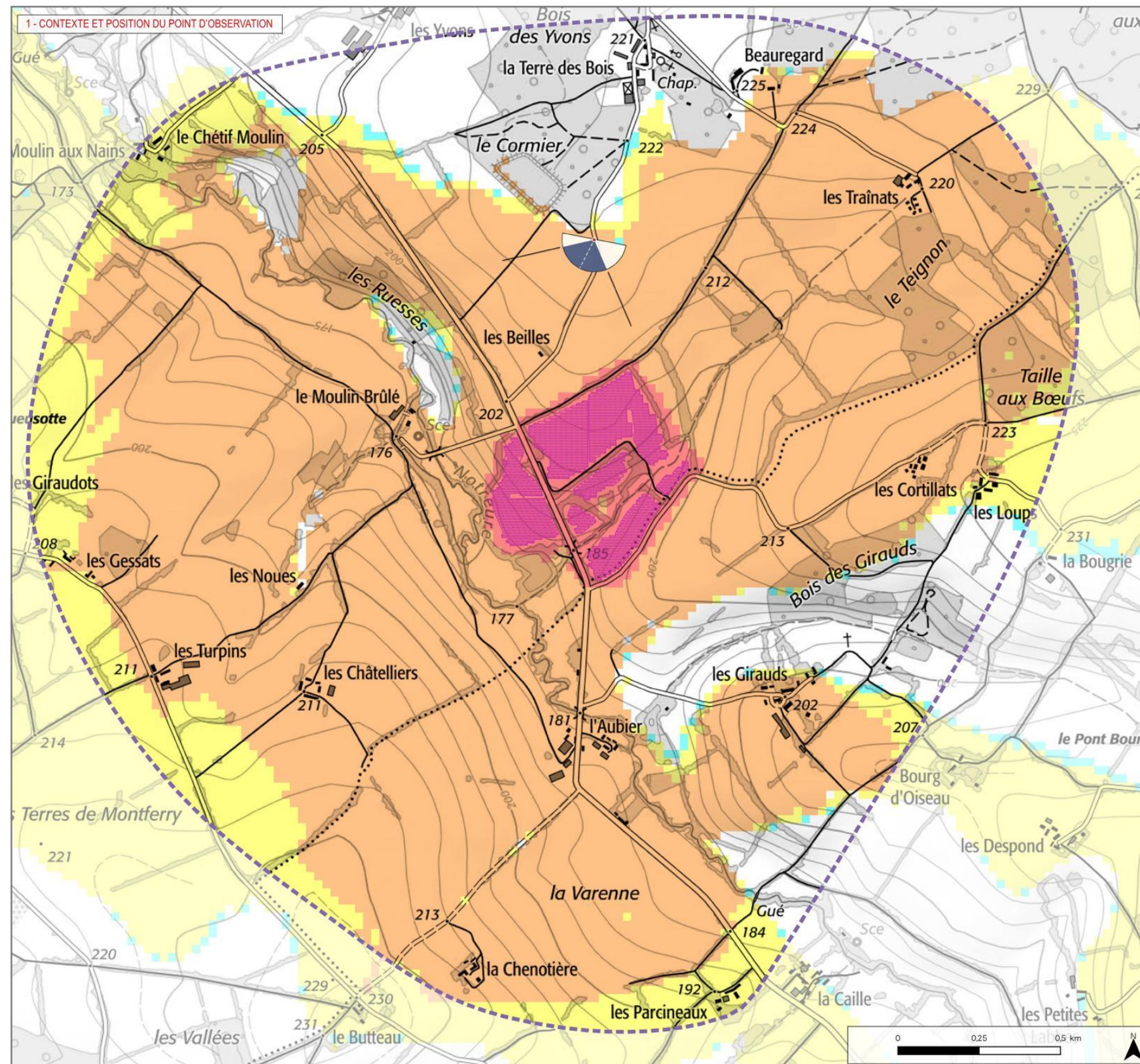
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée



Photomontage n°1 : Perception depuis la route communale en amont de l'habitat des Beilles



Informations photographie

Identifiant : 13

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 672649, 6719607, 220.7

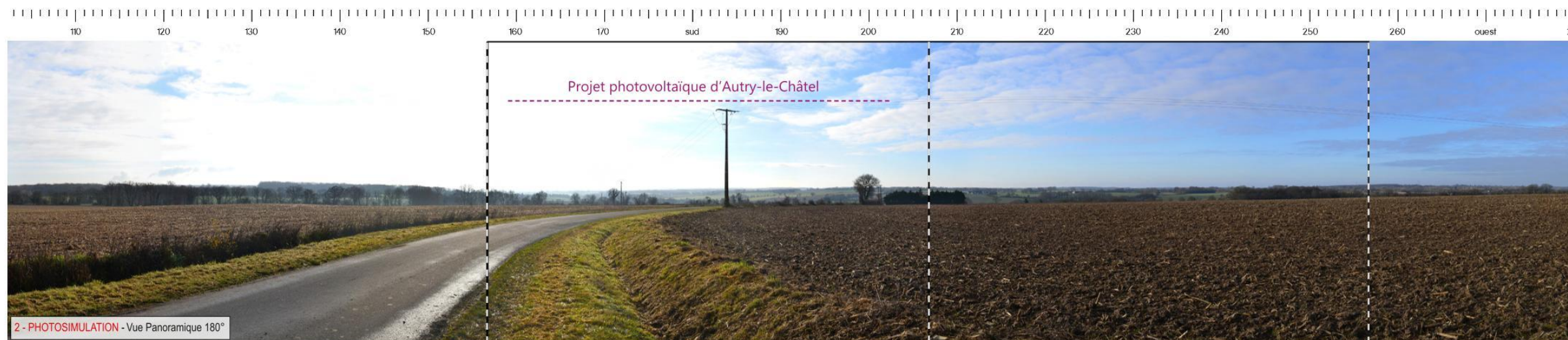
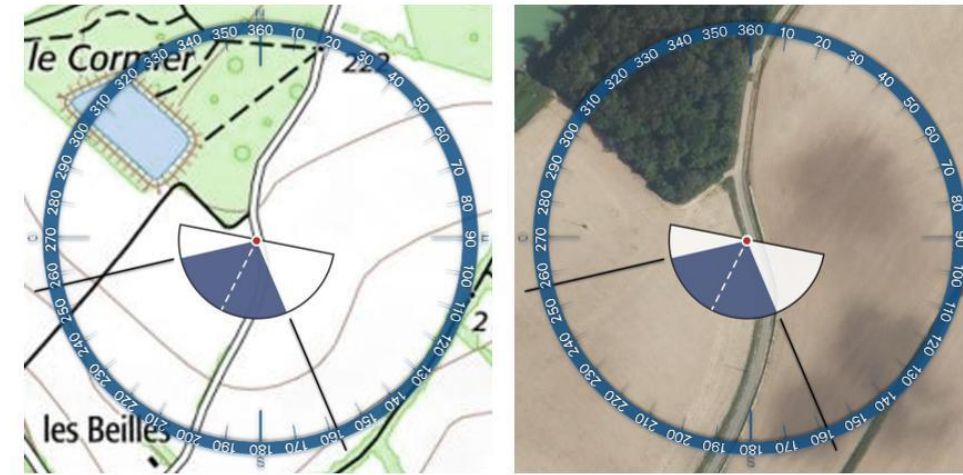
Date et heure de prise de vue : 16/12/2021 11:31

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D3100

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m



I M P A C T S P A Y S A G E R S



ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTRY-LE-CHÂTEL





ESPACE RELIEURE ESPACE RELIEURE ESPACE RELIEURE



TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis les axes de communication	Route communale	Depuis la route communale qui dessert le hameau de la Terre des Bois, les vues sont dégagées sur l'horizon. Le projet s'inscrit dans l'alignement de la route derrière la ligne bocagère. En raison du relief se courbant en direction du fond de vallée, la majeure partie du projet n'est pas perceptible. Seule la partie haute des tables et de la clôture est partiellement perceptible à travers le filtre de la végétation arborée. Par ailleurs la hauteur du projet est plus basse que la ligne que dessine le bocage. L'impact est très faible depuis de point de vue.	> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modère	Fort	Très fort

Photomontage n°2 : Perception depuis la route communale en sortie du hameau des Cortillats



IMPACTS PAYSAGERS

72

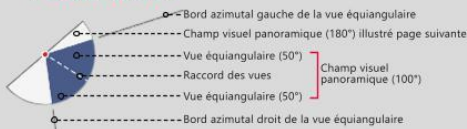
ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTRY-LE-CHÂTEL

Informations du projet photovoltaïque

- Nombre de tables : 275
- hauteur max des tables : 3m
- Longueur | largeur des tables : 31.2m | 4.2m
- Panneau le plus proche : 626m
- Panneau le plus éloigné : 1118m

Légende

> Cône de vue



> Projet

- Projet photovoltaïque d'Autry-le-Châtel

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,01°-0,05°
- Angle apparent | 0,05°-0,20°
- Angle apparent | 0,20°-5,0°
- Angle apparent | > 5,0°

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.5

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

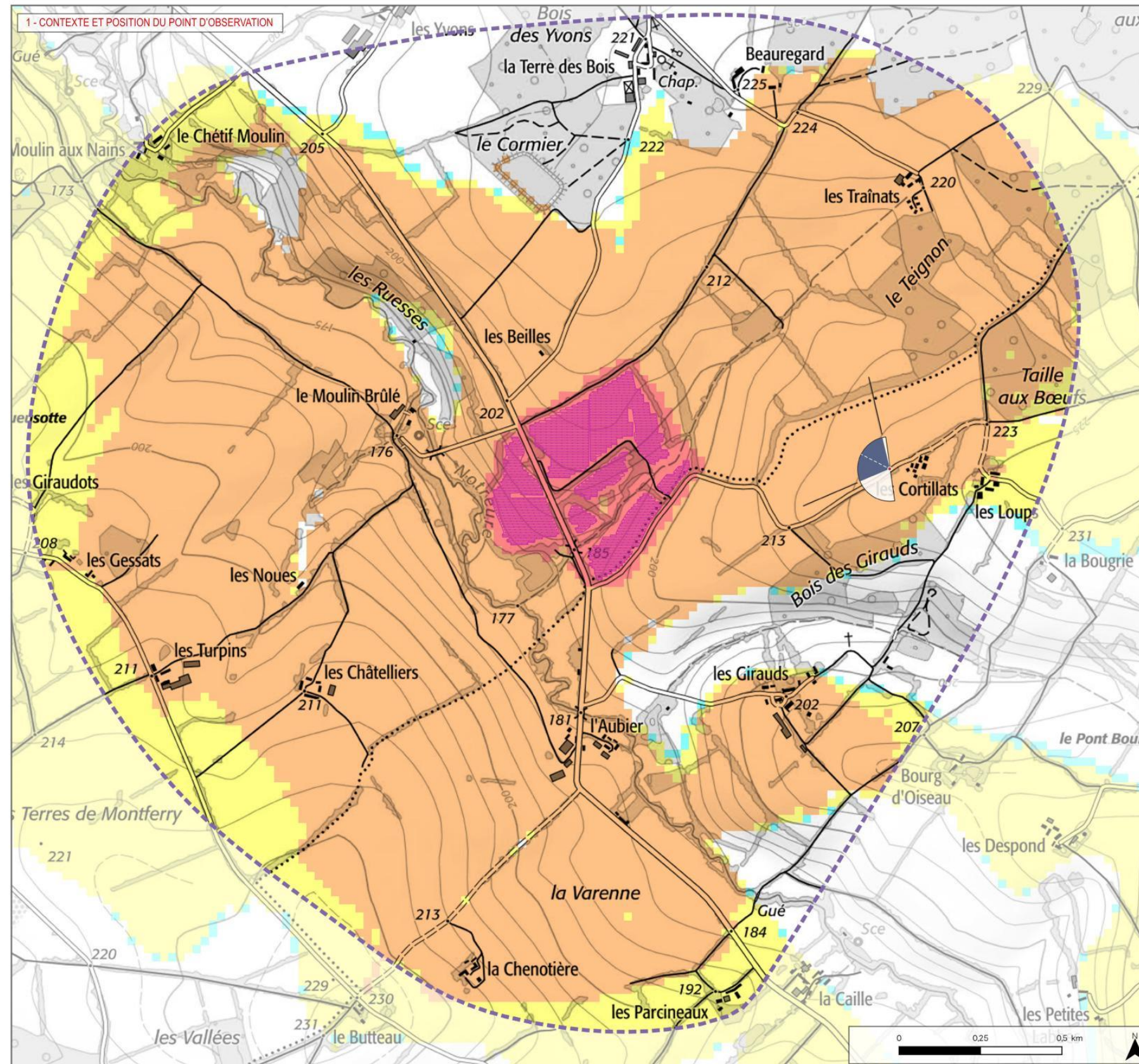
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée



Photomontage n°2 : Perception depuis la route communale en sortie du hameau des Cortillats



Informations photographie

Identifiant : 24

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 673555, 6718900, 224.7

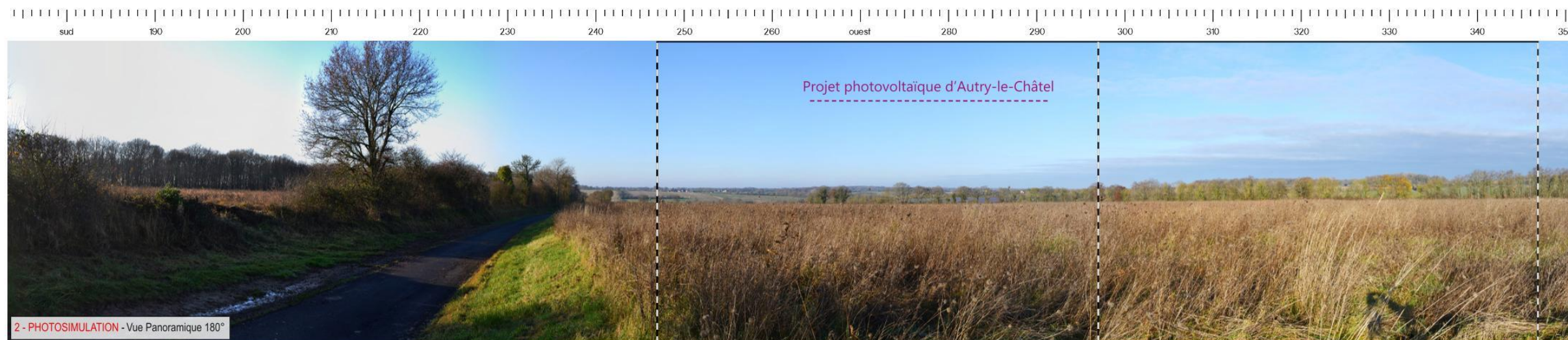
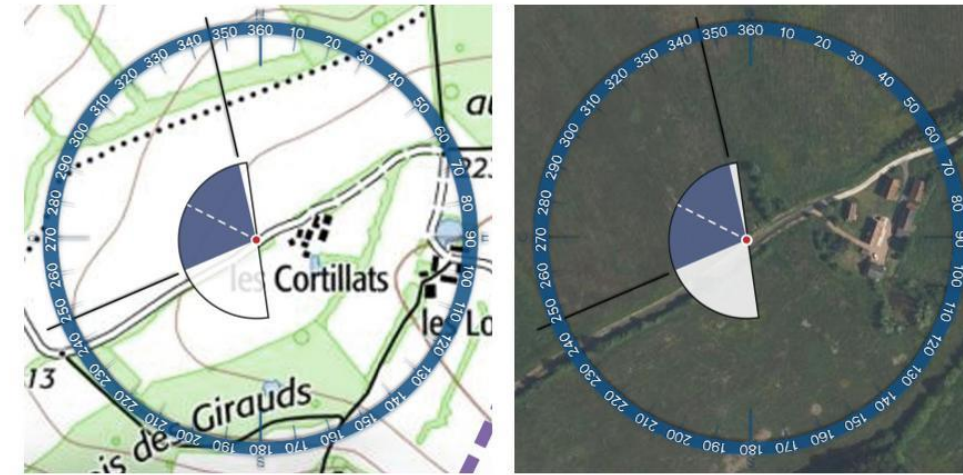
Date et heure de prise de vue : 16/12/2021 11:02

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D3100

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m



I M P A C T S P A Y S A G E R S

73

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTRY-LE-CHÂTEAU





ESPACE REUTURE ESPACE REUTURE ESPACE REUTURE

ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE



TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Notreure	Depuis la sortie ouest du hameau des Cortillats, le regard porte loin derrière la vallée de la Notreure qui se devine avec la déclivité du relief. Le projet est partiellement visible, bordé par la trame bocagère. La localisation du point de vue permet une visibilité de la face avant des panneaux, orientés vers le sud. La teinte des panneaux contraste avec les couleurs de la végétation ce qui peut tendre à augmenter la prégnance du projet. Toutefois, la hauteur des tables est inférieure à celle de la végétation bocagère ce qui évite tout effet de rupture d'échelle. De plus, en présence de feuillage, le projet sera encore moins visible. Ainsi, compte tenu de la portion visible du projet (en terme d'occupation horizontale et de hauteur apparente), l'impact demeure très faible à faible selon la typologie de l'impact considéré.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Moderé	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sortie ouest des Cortillats		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Moderé	Fort	Très fort

Photomontage n°3 : Perception depuis le hameau de la Chenotière



IMPACTS PAYSAGERS

76

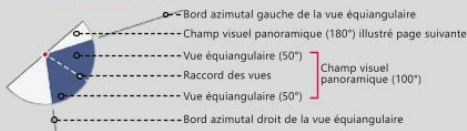
ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTRY-LE-CHÂTEL

Informations du projet photovoltaïque

Nombre de tables : 275
 hauteur max des tables : 3m
 Longueur | largeur des tables : 31.2m | 4.2m
 Panneau le plus proche : 1191m
 Panneau le plus éloigné : 1833m

Légende

> Cône de vue



> Projet

Project photovoltaïque d'Autry-le-Châtel

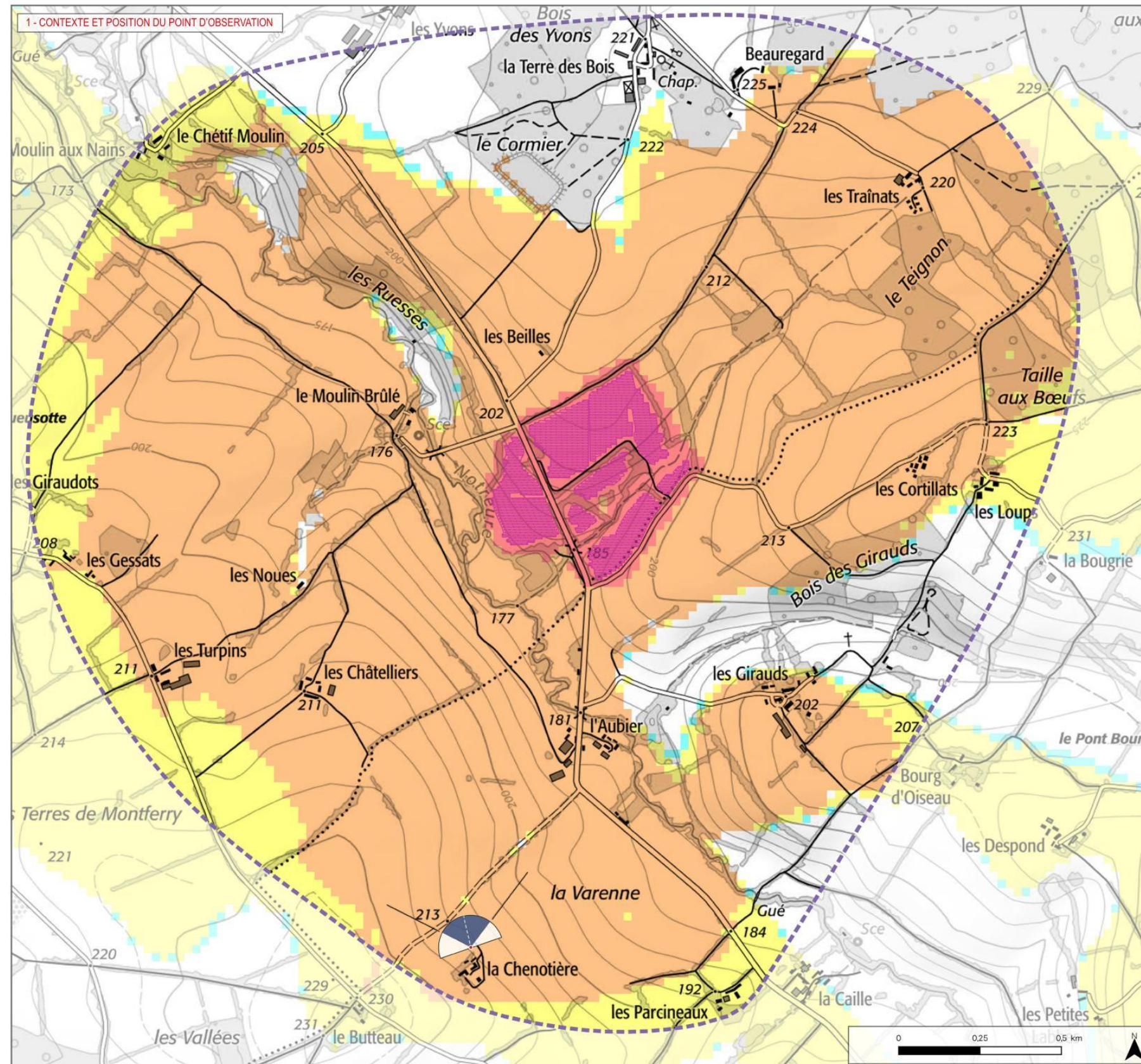
> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,01°-0,05°
- Angle apparent | 0,05°-0,20°
- Angle apparent | 0,20°-5,0°
- Angle apparent | > 5,0°

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.5
 Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)
 Pour se représenter les angles...
 0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil
 1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil
 5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée



Photomontage n°3 : Perception depuis le hameau de la Chenotière



Informations photographie

Identifiant : 29

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 672268, 6717430, 215.8

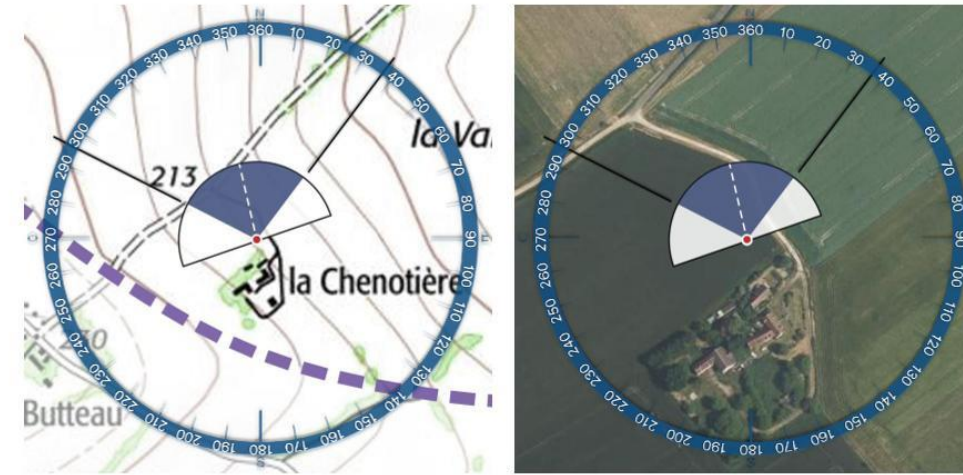
Date et heure de prise de vue : 16/12/2021 10:21

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D3100

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m



I M P A C T S P A Y S A G E R S

77

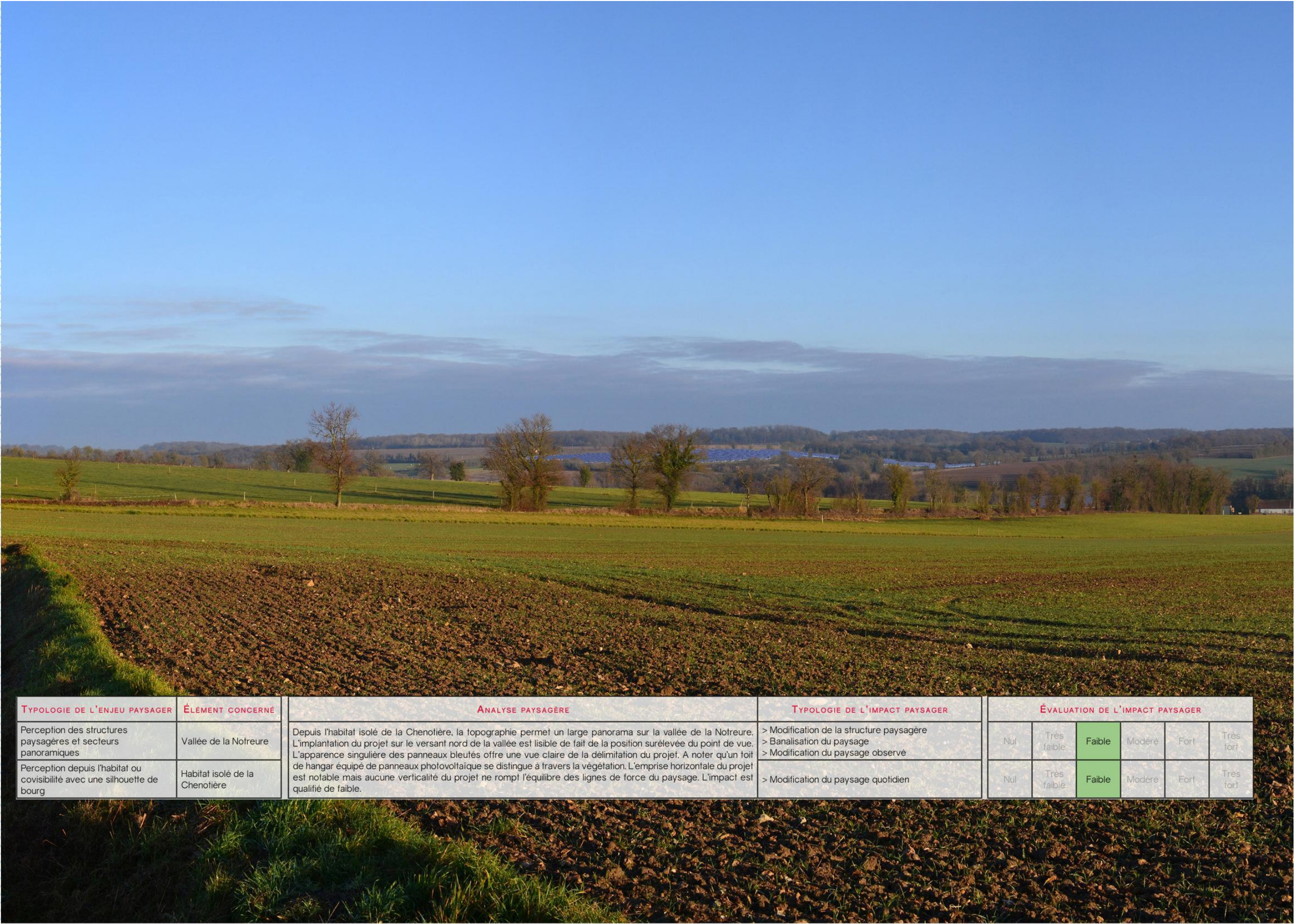
ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTRY-LE-CHÂTEL





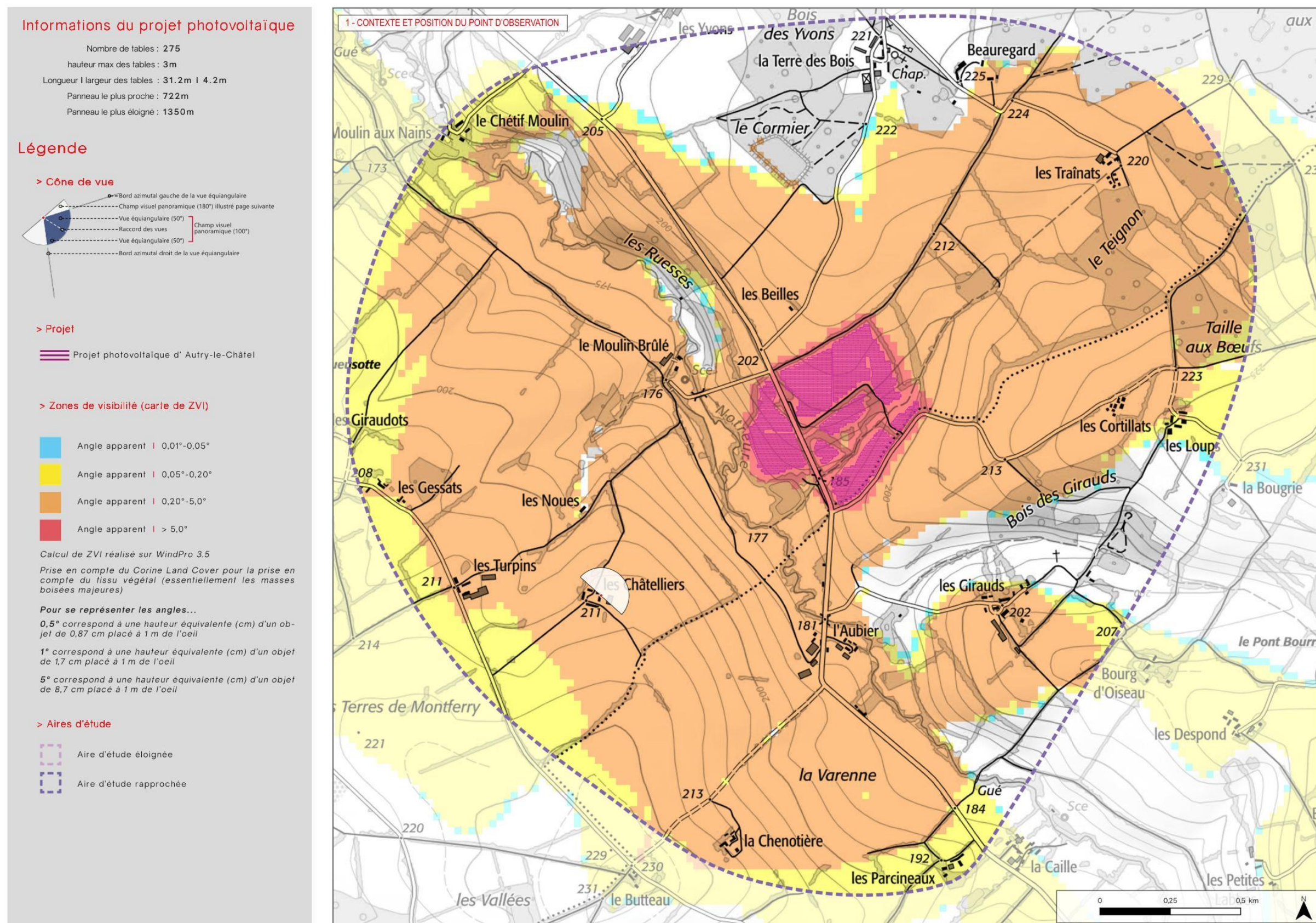
ESPACE REINURE ESPACE REINURE ESPACE REINURE ESPACE REINURE

ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE



TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Notreure	Depuis l'habitat isolé de la Chenotière, la topographie permet un large panorama sur la vallée de la Notreure. L'implantation du projet sur le versant nord de la vallée est lisible de fait de la position surélevée du point de vue. L'apparence singulière des panneaux bleutés offre une vue claire de la délimitation du projet. A noter qu'un toit de hangar équipé de panneaux photovoltaïque se distingue à travers la végétation. L'emprise horizontale du projet est notable mais aucune verticalité du projet ne rompt l'équilibre des lignes de force du paysage. L'impact est qualifié de faible.	<ul style="list-style-type: none"> > Modification de la structure paysagère > Banalisation du paysage > Modification du paysage observé 	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Habitat isolé de la Chenotière		<ul style="list-style-type: none"> > Modification du paysage quotidien 	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°4 : Perception depuis le hameau des Châtelliers

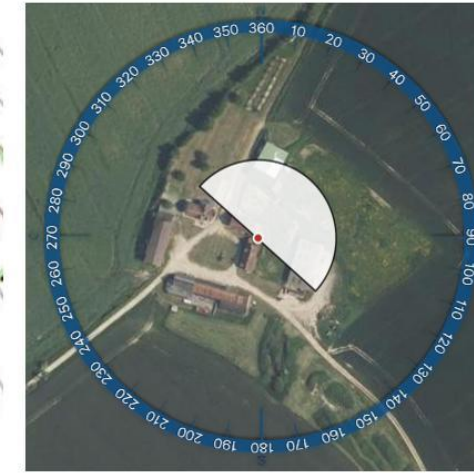
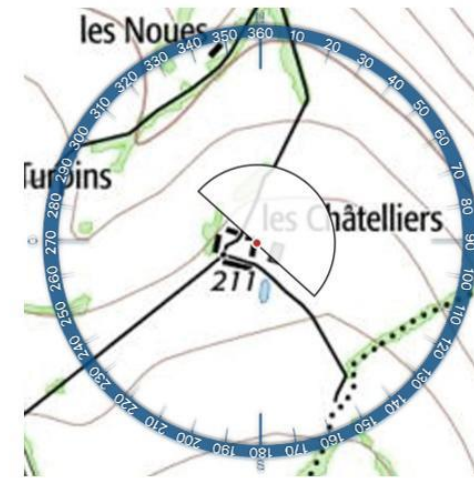


Photomontage n°4 : Perception depuis le hameau des Châtelliers



Informations photographie

Identifiant : 5
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 671812, 6718238, 213.2
 Date et heure de prise de vue : 26/06/2023 14:38
 Focale APS-C / Focale 24x36 : F/22
 Appareil Photo Numérique : CANON EOS 400D
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m



1 - SITUATION EXISTANTE - Vue Panoramique 90°

81



2 - PHOTOSIMULATION - Vue Panoramique 90°



ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE



TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallon de la Notreure	Depuis l'habitat isolé des châteliers, les perceptions sont ouvertes en direction du versant est de la vallée de la Notreure. La présence de végétation bocagère masque certaines sections du projet qui demeure toutefois visible en grande partie. L'emprise basse des panneaux limite la prégnance visuelle verticale. L'implantation génère toutefois une emprise horizontale importante qui s'étend sur l'ensemble du champ visuel. Du fait de la position surélevée du point de vue, le riverain dispose d'une bonne lisibilité du projet notamment avec l'apparence des panneaux bleutés qui contraste avec les teintes naturelles du paysage. L'emprise horizontale du projet est importante mais aucune verticalité du projet ne rompt l'équilibre des lignes de force du paysage. L'impact est qualifié de modéré.	> Banalisation du paysage > Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Habitat les châteliers		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°5 : Perception depuis le Moulin Brulé



IMPACTS PAYSAGERS

84

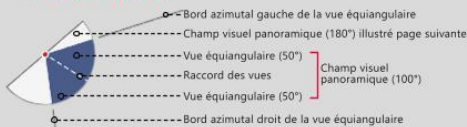
ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTRY-LE-CHÂTEL

Informations du projet photovoltaïque

- Nombre de tables : 275
- hauteur max des tables : 3m
- Longueur | largeur des tables : 31.2m | 4.2m
- Panneau le plus proche : 402m
- Panneau le plus éloigné : 887m

Légende

> Cône de vue



> Projet

- Projet photovoltaïque d'Autry-le-Châtel

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,01°-0,05°
- Angle apparent | 0,05°-0,20°
- Angle apparent | 0,20°-5,0°
- Angle apparent | > 5,0°

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.5

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

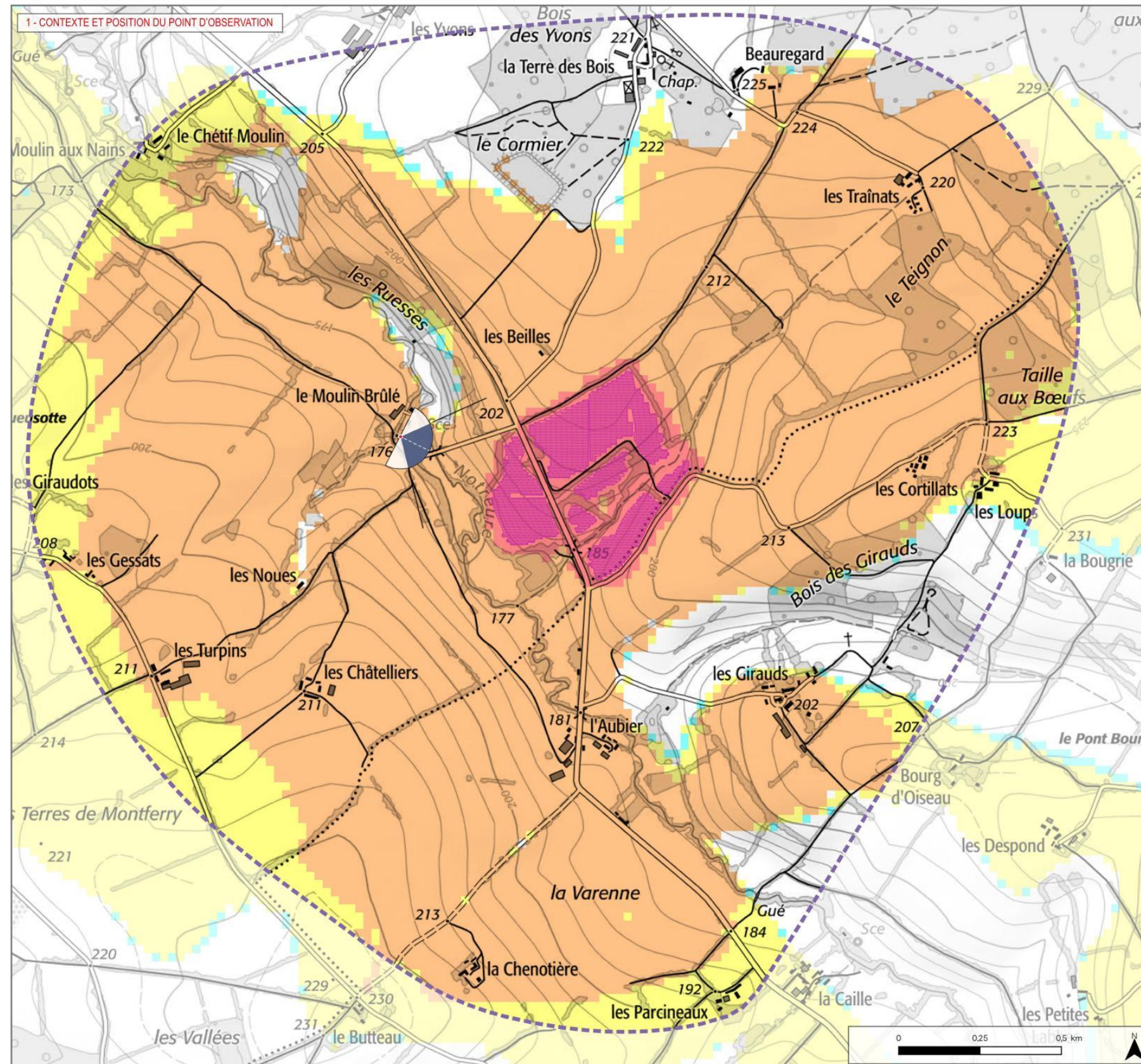
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée



Photomontage n°5 : Perception depuis le Moulin Brulé



Informations photographie

Identifiant : 18

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 672051, 6718999, 177.6

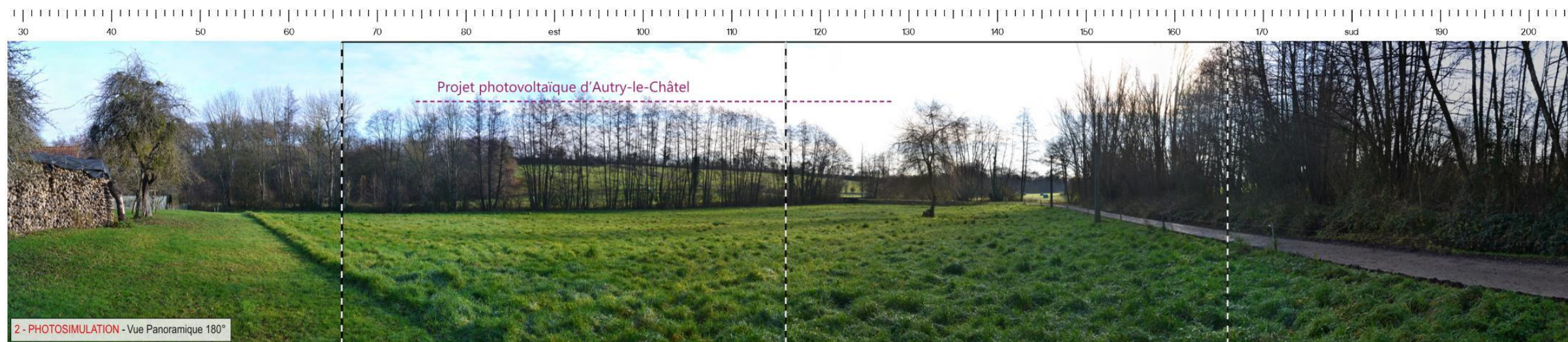
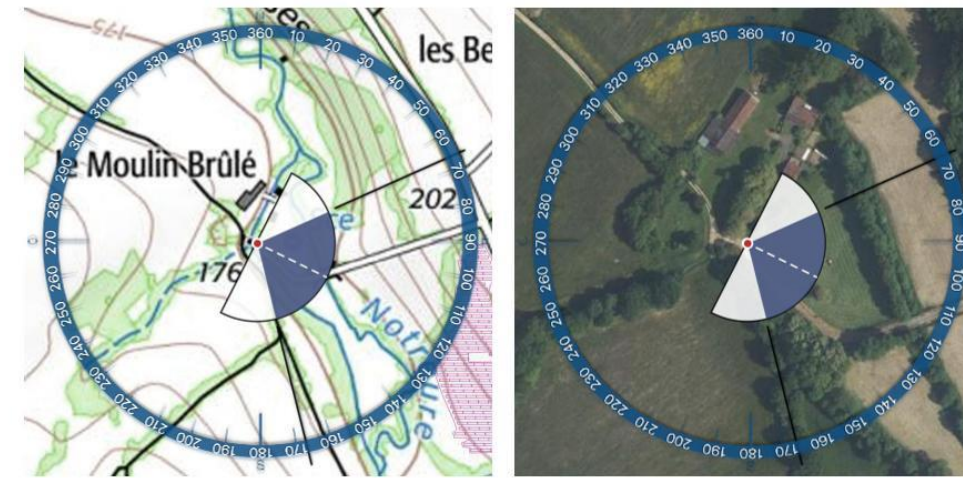
Date et heure de prise de vue : 16/12/2021 11:17

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D3100

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m



I M P A C T S P A Y S A G E R S



ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTRY-LE-CHÂTEL





ESPACE RENOUVE ESPACE RENOUVE ESPACE RENOUVE



TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau le Moulin Brulé	Depuis le fond de la vallée de la Notreure à proximité du hameau du Moulin Brulé, plusieurs lignes de végétation filtrent les vues en direction du projet. Toutefois, le relief suffit à lui seul à masquer le projet qui se tient derrière une courbe du versant nord de la vallée. Le projet n'est pas visible, l'impact est qualifié de nul.	> Absence de modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modère	Fort	Très fort

Photomontage n°6 : Perception depuis les Beilles



IMPACTS PAYSAGERS

88

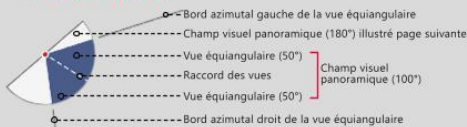
ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTRY-LE-CHÂTEL

Informations du projet photovoltaïque

- Nombre de tables : 275
- hauteur max des tables : 3m
- Longueur | largeur des tables : 31.2m | 4.2m
- Panneau le plus proche : 157m
- Panneau le plus éloigné : 542m

Légende

> Cône de vue



> Projet

- Projet photovoltaïque d'Autry-le-Châtel

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,01°-0,05°
- Angle apparent | 0,05°-0,20°
- Angle apparent | 0,20°-5,0°
- Angle apparent | > 5,0°

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.5

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

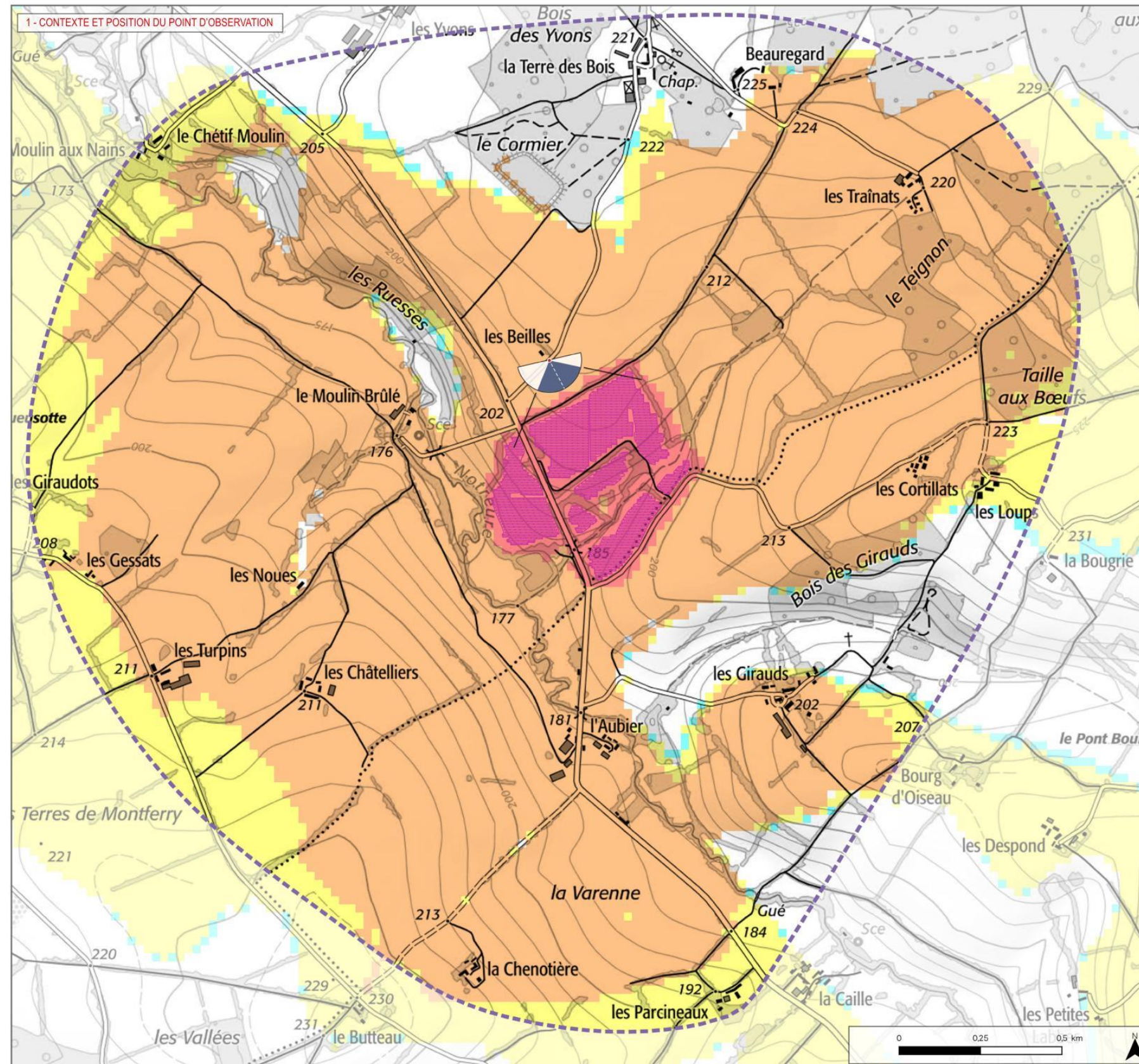
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

> Aires d'étude

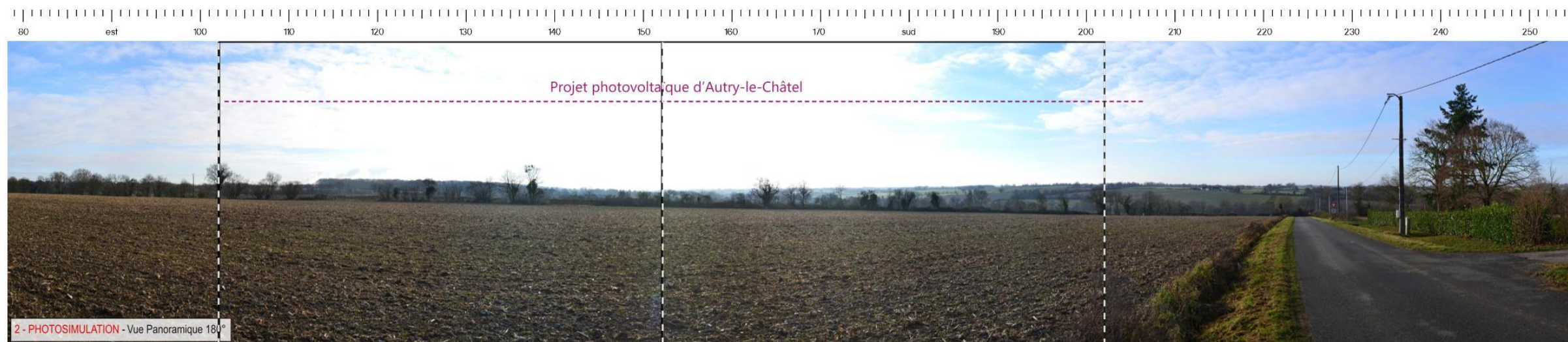
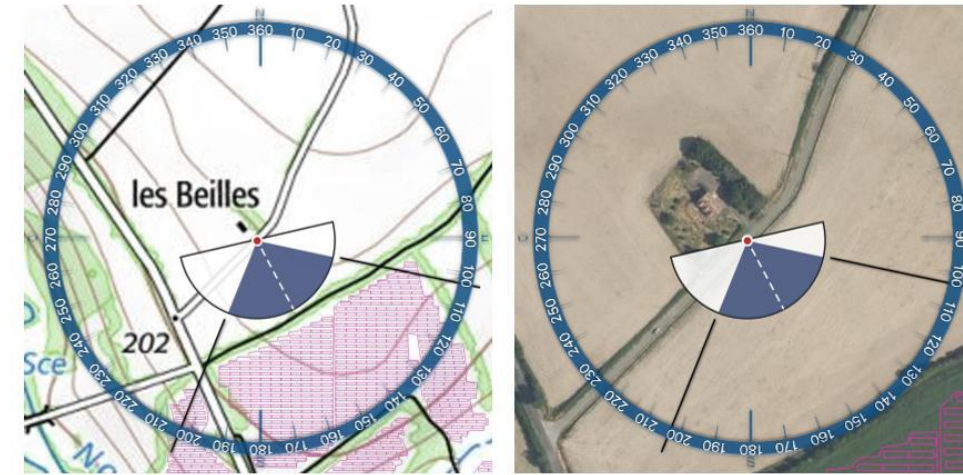
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée



Photomontage n°6 : Perception depuis les Beilles



Informations photographie
 Identifiant : 15
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 672508, 6719234, 211.3
 Date et heure de prise de vue : 16/12/2021 11:34
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D3100
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m



I M P A C T S P A Y S A G E R S



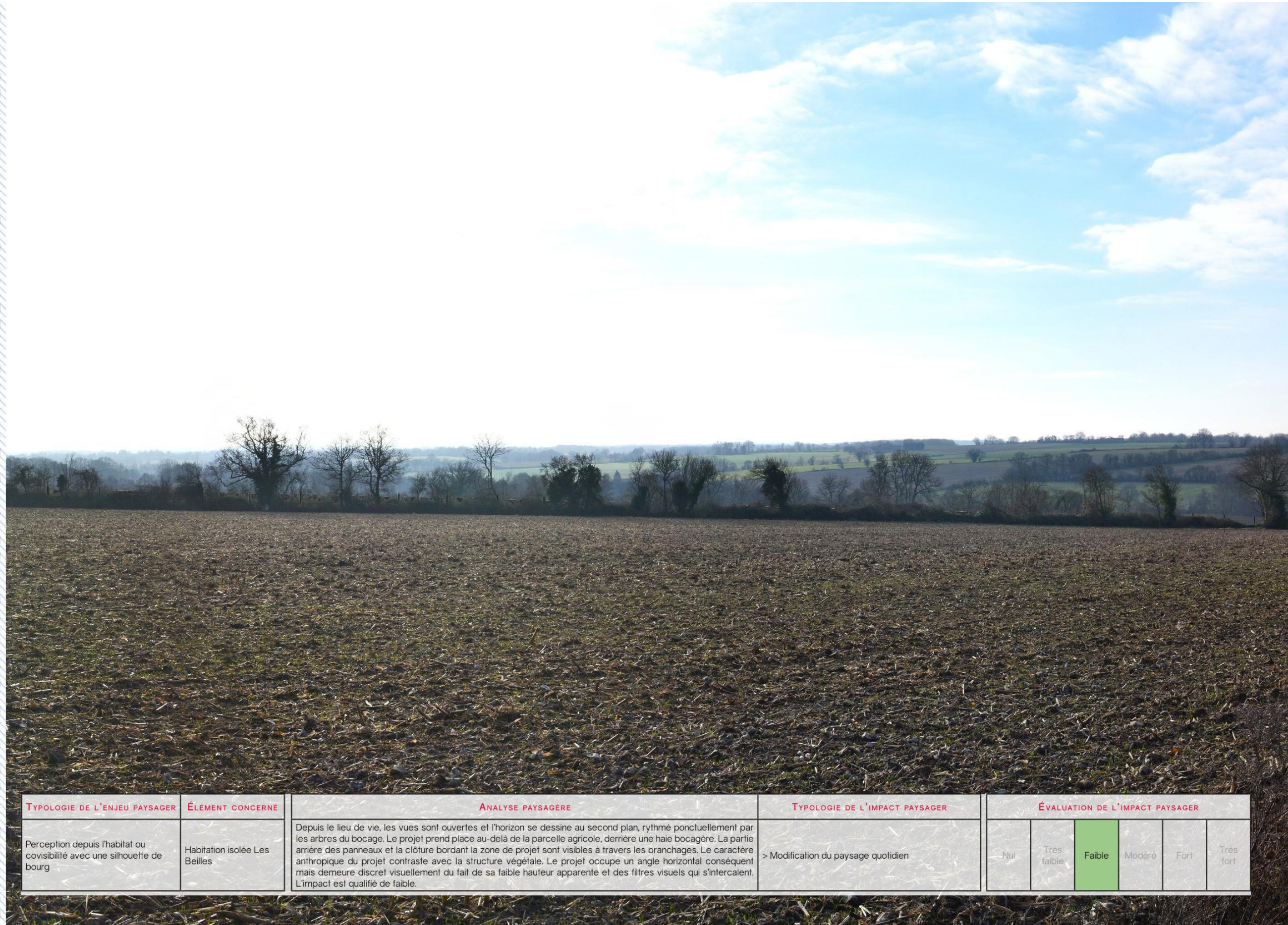
ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTRY-LE-CHÂTEAU





ESPACE RENATURE ESPACE RENATURE ESPACE RENATURE ESPACE RENATURE

ESPACE REJEURE ESPACE REJEURE ESPACE REJEURE ESPACE REJEURE



TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis l'habitat ou visibilité avec une silhouette de bourg	Habitation isolée Les Beilles	Depuis le lieu de vie, les vues sont ouvertes et l'horizon se dessine au second plan, rythmé ponctuellement par les arbres du bocage. Le projet prend place au-delà de la parcelle agricole, derrière une haie bocagère. La partie arrière des panneaux et la clôture bordant la zone de projet sont visibles à travers les branchages. Le caractère anthropique du projet contraste avec la structure végétale. Le projet occupe un angle horizontal conséquent mais demeure discret visuellement du fait de sa faible hauteur apparente et des filtres visuels qui s'intercalent. L'impact est qualifié de faible.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°7 : Depuis le croisement entre la RD 53 et la route d'accès au hameau du Moulin Brulé



Informations du projet photovoltaïque

Nombre de tables : 275
 hauteur max des tables : 3m
 Longueur | largeur des tables : 31.2m | 4.2m
 Panneau le plus proche : 22m
 Panneau le plus éloigné : 535m

Légende

> Cône de vue

- Bord azimutal gauche de la vue équiangulaire
- Champ visuel panoramique (180°) illustré page suivante
- Vue équiangulaire (50°)
- Raccord des vues
- Vue équiangulaire (50°)
- Bord azimutal droit de la vue équiangulaire
- Champ visuel panoramique (100°)

> Projet

▬▬▬ Projet photovoltaïque d'Autry-le-Châtel

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,01°-0,05°
- Angle apparent | 0,05°-0,20°
- Angle apparent | 0,20°-5,0°
- Angle apparent | > 5,0°

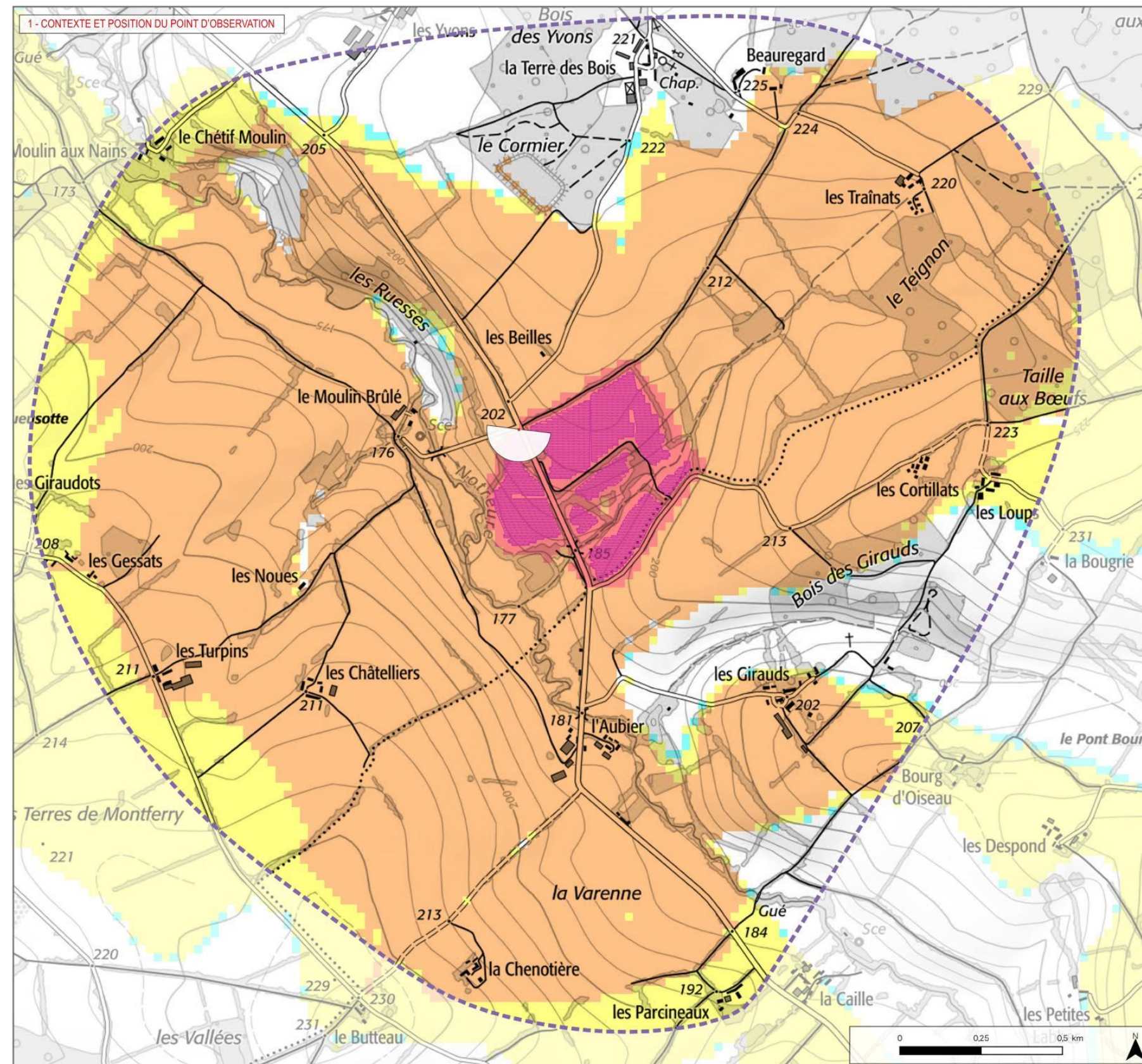
Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.5
 Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil
 1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil
 5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

> Aires d'étude

- ▭ Aire d'étude éloignée
- ▭ Aire d'étude rapprochée



Photomontage n°7 : Depuis le croisement entre la RD 53 et la route d'accès au hameau du Moulin Brulé

Informations photographie

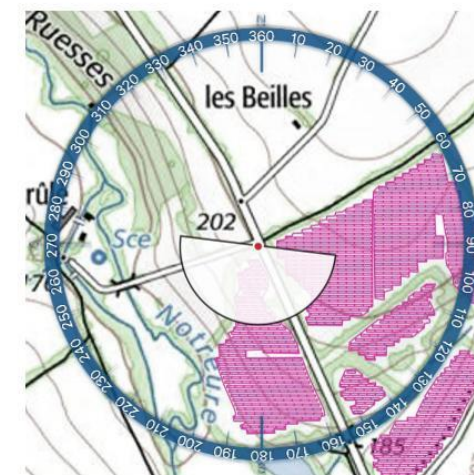
Identifiant : **Moulin**
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 672412, 6719032, 200.9
 Date et heure de prise de vue : 23/06/2023 10:52
 Focale APS-C / Focale 24x36 : F/1.8
 Appareil Photo Numérique : Fairphone FP3
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m



1 - SITUATION EXISTANTE - Vue Panoramique 115°



2 - PHOTOSIMULATION - Vue Panoramique 115°



93



ESPACE RENFORCE ESPACE RENFORCE ESPACE RENFORCE



ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE ESPACE RELIURE

TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis les axes de communication	RD 53	Depuis la RD 53 au niveau de la partie nord du projet, les vues sont ouvertes en direction du versant ouest de la vallée de la Notreure. La partie ouest du projet est implantée sur la parcelle proche qui plonge vers le fond de la vallée. Les panneaux les plus proches de la route sont pleinement visibles derrière la clôture délimitant le périmètre du projet. À gauche du panorama, quelques panneaux sont visibles derrière le talus. L'emprise visuelle du projet est conséquente et justifie un impact fort depuis ce point de vue.	> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°8 : Perception depuis le bord de la RD 53, à proximité de la zone d'implantation



IMPACTS PAYSAGERS

96

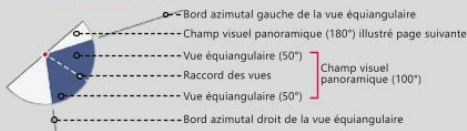
ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AUTRY-LE-CHÂTEL

Informations du projet photovoltaïque

Nombre de tables : 275
 hauteur max des tables : 3m
 Longueur | largeur des tables : 31.2m | 4.2m
 Panneau le plus proche : 209m
 Panneau le plus éloigné : 566m

Légende

> Cône de vue



> Projet

Project photovoltaïque d'Autry-le-Châtel

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,01°-0,05°
- Angle apparent | 0,05°-0,20°
- Angle apparent | 0,20°-5,0°
- Angle apparent | > 5,0°

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.5

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

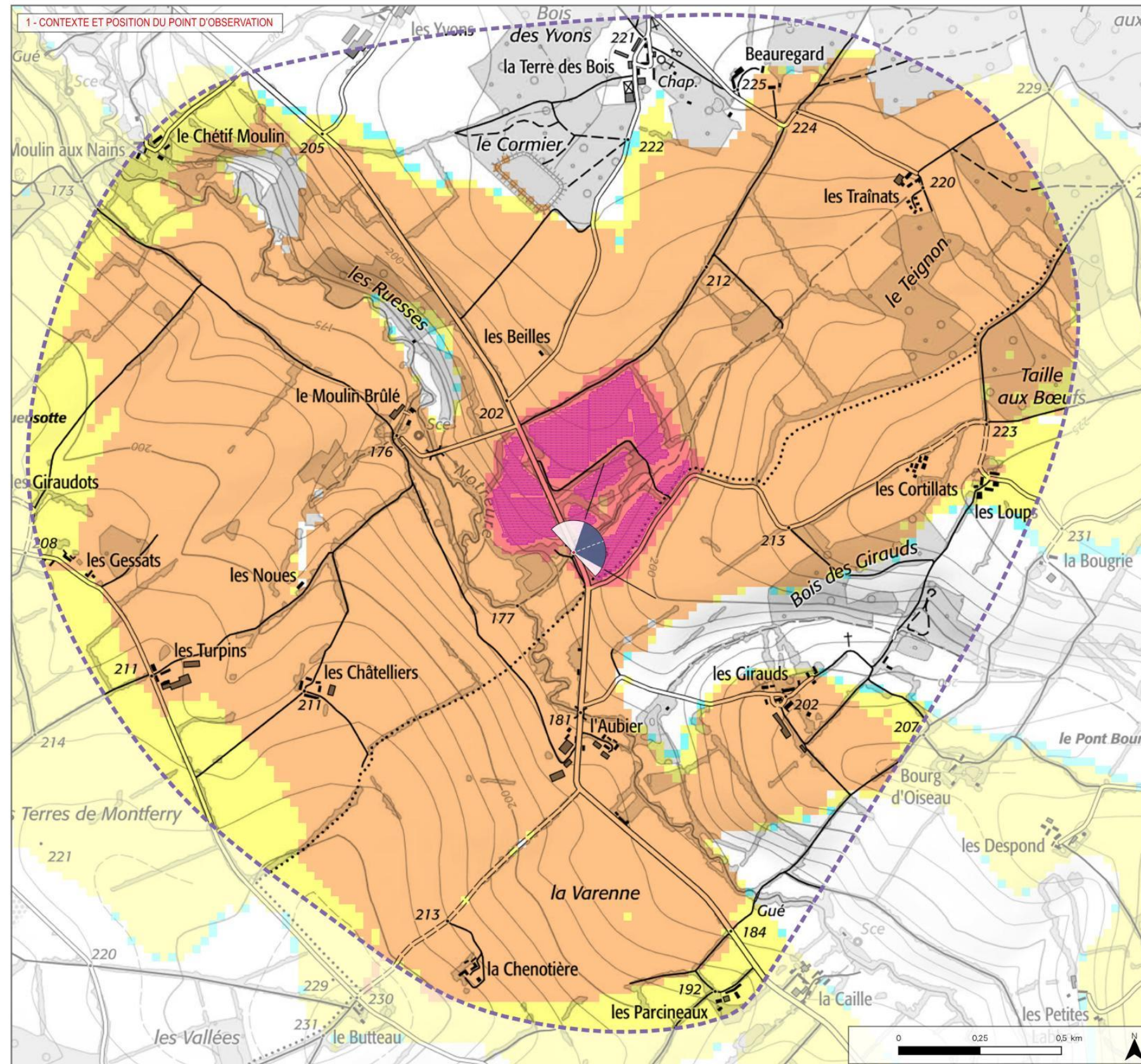
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée



Photomontage n°8 : Perception depuis le bord de la RD 53, à proximité de la zone d'implantation



Informations photographie

Identifiant : 22

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 672584, 6718643, 184.3

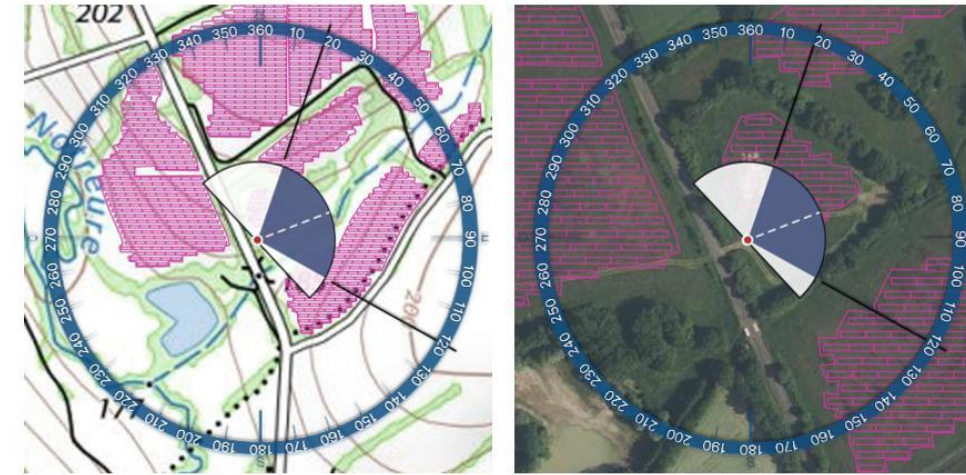
Date et heure de prise de vue : 16/12/2021 11:11

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D3100

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m



1 - SITUATION EXISTANTE - Vue Panoramique 180°



2 - PHOTOSIMULATION - Vue Panoramique 180°

